HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

Hôtel la Côtière
A votre service depuis 35 ans !
- CHAMBRES TOUT CONFORT
- BAR - RESTAURANT
- PISCINE
- SALLES DE REUNIONS
- ESPLANADE POUR CEREMONIES
NOTRE PLUS LE RAPPORT QUALITÉ PRIX
49, Av. Amilcar Cabral - Centre-Ville
Pointe-Noire (République du Congo)
Tél. : 05 386 68 78 / 06 495 69 26
E-mail : lacotierehotel@gmail.com

# LA SEMAINE AFRICAINE



lasemaineafricaine.info

N° 4360 du Vendredi 13 Novembre 2026 - 74e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

JUSTICE

## La Cour criminelle va examiner 52 dossiers

(P.4)



PARC NATIONAL DE CONKOUATI-DOULI

## Gravement grignoté par des permis pétroliers

(P.9)

NOUVELLE EGLISE D'EWO, DON DU CHEF DE L'ETAT

## Inauguration imminente



A Ewo, Mgr Kema et le colonel-major Rémy Ayayos ont constaté la quasi-finalisation des travaux. (P6)

ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS DU CONGO (ONPC)

## Mise au point au sujet de l'affaire Propharma

MEDIAS

## Darchevie Kette Bonazebi lauréate du Prix UNFPA




(P.5)

La lauréate pose avec sa distinction
(P.13)

EDITORIAL

## Diabète: ni sorcellerie ni malédiction



**ETUDE DE MAITRE Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI**
**NOTAIRE**
91, Avenue de l'indépendance, Centre-ville; Arrondissement 3 Poto-poto,
B.P: 13646 / Tel(s): (+242) 05.585.61.87/06.412.71.92
E-mail: officenotsmb@gmail.com
**BRAZZAVILLE REPUBLIQUE DU CONGO**

# AVIS DE CONSTITUTION

**EXPERTISE ET CONTROLE INDUSTRIELS DU CONGO**
**SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE (SAS)**
**CAPITAL SOCIAL: UN MILLION (1.000.000) de francs CFA.**
**SIEGE SOCIAL: 3e étage, Immeuble Villarecci, Centre-ville; Arrondissement 3 Poto-Poto.**

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du dix-sept août deux mille vingt-cinq, reçu par Maître **Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI**, Notaire, titulaire d'un office notarial à la résidence de Brazzaville, 91, Avenue de l'Indépendance, Centre-ville; Arrondissement 3 Poto-poto, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes:

**Forme:** Société par Action Simplifiée (SAS) régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts;

**Objet social:** La société a pour objet en République du Congo et à l'étranger:

• **Etudes et conseils:** toutes études se rapportant à l'énergie, notamment aux secteurs pétrolier, minier, de l'électricité et de l'hydraulique;
• Conformité et (ré)épreuve d'équipements: réglage initial et en cours d'exploitation, agrément pour la (ré) mise en service de tout type de matériel de toute capacité sur tout site (installation, wagons et camion-citerne, barges, bateau) et tout type de matériel (moteur, pompes, etc.);
• Contrôle de qualité, dépistage et traitement de l'étanchéité sur tout équipement et moyen de transport (véhicule tuyauteries), de stockage et de manipulation de fluides (eau, hydrocarbures liquides ou gazeux);
• Contrôle de conformité aux dispositions du code des hydrocarbures et du code de la protection de l'environnement en vigueur en République du Congo;

• Contrôle technique des véhicules et gestion des stations-services.

**Dénomination sociale:** La société prend la dénomination suivante: **«EXPERTISE ET CONTROLE INDUSTRIELS DU CONGO»**

**Siège social:** Le siège social est situé à Brazzaville, 3e étage, Immeuble Villarecci, Centre-ville; Arrondissement 3 Poto-poto.

**Durée:** La durée de la société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

**Capital social:** Le capital social est fixé à Un million (1.000.000) de francs CFA, divisé en 100 parts sociales de Dix mille (10.000) francs CFA souscrites entièrement et libérées intégralement.

**Gérance de la Société:** Conformément aux dispositions statutaires Monsieur **Paul OBAMBI**, domicilié à Brazzaville, 40, Avenue du port (Mpila); Arrondissement 5 Ouenzé, est désigné en qualité de gérant de ladite société.

**Immatriculation:** La société dénommée **EXPERTISE ET CONTROLE INDUSTRIELS DU CONGO** est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro **CG-BZV-01-2026-B-01084.**

*Pour avis*
**Maître Aubierge Prisca**
**MOUANDZA BOUFOUENI,**
**NOTAIRE**

---

**ETUDE DE MAITRE Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI**
**NOTAIRE**
91, Avenue de l'indépendance, Centre-ville; Arrondissement 3 Poto-poto,
B.P: 13646 / Tel(s): (+242) 05.585.61.87/06.412.71.92
E-mail: officenotsmb@gmail.com
**BRAZZAVILLE REPUBLIQUE DU CONGO**

# AVIS DE CONSTITUTION

## INTEL INNOVA MINING

**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE (SARL)**
**CAPITAL SOCIAL: CINQUANTE MILLIONS (50.000.000) de francs CFA.**
**SIEGE SOCIAL: Brazzaville, 13, Rue Docteur Curo; Arrondissement 2 Bacongo.**

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du dix-huit avril deux mille vingt-cinq, reçu par Maître **Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI**, Notaire, titulaire d'un office notarial à la résidence de Brazzaville, 91, Avenue de l'Indépendance, Centre-ville; Arrondissement 3 Poto-poto, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes:

**Forme:** Société à Responsabilité limitée régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts;

**Objet social:** La société a pour objet en République du Congo et à l'étranger:

• **Activités minière: Exploration, Exploitation, Comptoir, transport, Extraction et recherche.**

**Dénomination sociale:** La société prend la dénomination suivante: **«INTEL INNOVA MINING»**

**Siège social:** Le siège social est situé à Brazzaville, 13, Rue Docteur Curo; Arrondissement 2 Bacongo.

**Durée:** La durée de la société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

**Capital social:** Le capital social est fixé à Cinquante millions (50.000.000) de francs CFA, divisé en 100 parts sociales de Dix mille (10.000) francs CFA souscrites entièrement et libérées intégralement.

**Gérance de la Société:** Conformément aux dispositions statutaires Monsieur **Richard Bienvenu MOUAMBOUMA**, domicilié à Brazzaville, case 764, rue Lot, Mpissa; Arrondissement 2 Bacongo, est désigné en qualité de gérant de ladite société.

**Immatriculation:** La société dénommée **INTEL INNOVA MINING** est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro **CG-BZV-01-2026-M-18142.**

*Pour avis*
**Maître Aubierge Prisca**
**MOUANDZA BOUFOUENI**
**NOTAIRE**

---

**Etude de Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU**
**Notaire**
Sise 08, rue MOE VANGOULA, immeuble LOCKO, derrière l'ARC, face au stade ANSELMI, Centre-ville, Pointe-Noire, téléphones: 06 976 66 12/ 05 575 20 98.

# AVIS DE CONSTITUTION

## MEDUSA TECHNOLOGIE

**SOCIETE A RESPONSABILITÉ LIMITEE UNIPERSONNELLE**
**AU CAPITAL DE 1.000.000 FCFA**
**Siège Social : Avenue de la révolution, dans l'immeuble de la galérie MOKA**
**Téléphone : 06 978 49 41**
**Pointe-Noire**
**REPUBLIQUE DU CONGO**

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître **Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU**, Notaire, le six octobre 2026, dûment enregistré le 12 octobre 2026, sous le folio 195/11, n° 2099, il a été constitué une société, ayant les caractéristiques suivantes:

**Forme:** Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

**Objet:** La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous autres pays:
- Centrale d'achat;
- Travaux industriels;
- Génie civil;
- Location de matériels;
- Mise à disposition du personnel;
- Fabrication d'éléments destinés à la construction et aux installations industrielles.

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus indiqué, et susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

**Dénomination sociale: MEDUSA TECHNOLOGIE**

**Adresse:** Avenue de la révolution, dans l'immeuble de la galerie MOKA, téléphone: 06 978 49 41, Pointe-Noire - République du Congo.
**Administration:** La gérance est assurée par l'associé unique, en l'occurrence Monsieur **SAMBA MADIA Delpeche Destin Correia** pour une durée de quatre (04) années renouvelables.

**RCCM:** Elle est immatriculée au RCCM sous le numéro **CG-PNR-01-2026-B13-00239.**

**Pour avis**
**La Notaire**

**Maître S.Soltia BITSINDOU NDIHOULOU**

---




## NK NSAYI SERVICES

**Société à Responsabilité Limitée Pluripersonnelle au Capital Social 1.000.000F. CFA; Siège social: Ngoyo, Arrêt La Plaine, après le Terminus des bus STPU**
**RCCM N° CG-PNR-01-2025-B12-00139**
**Pointe-Noire-République du Congo**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 18 JUIN**

L'an deux mil vingt-six, le 18 Juin à 9 heures, les Associés de la société NK NSAYI SERVICES, Société à Responsabilité limitée Pluripersonnelle, au capital d'un million (1.000.000) de Francs CFA, ont décidé de dissoudre la société;

**A la requête de:**
Monsieur **NKOUNKOU LOUKANDA Duval Ted**, de nationalité Congolaise, demeurant à Pointe-Noire
Né à Brazzaville le vingt novembre mille neuf cent quatre-vingt.

**Unique résolution:**
**Dissolution anticipée de la société**
Il est conféré tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extraits du procès-verbal constatant des délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales aux autres s'il y a lieu;
De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé et signé par les associés.
La signature tient lieu de la présence à ladite assemblée générale de décision.



CONGO–FRANCE

# Isidore Mvouba reçoit une délégation parlementaire française

**Le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, a accordé une audience le 3 octobre 2026 à la vice-présidente de l'Assemblée nationale française et présidente du groupe d'amitié France-Congo, Nadège Abomangoli. Au centre des échanges : le renforcement de la coopération entre les deux institutions et la relance des liens entre les deux pays.**



*La photo de famille*

Pour l'élue française, née dans la capitale congolaise, ce déplacement avait aussi une dimension personnelle qu'elle a décrite comme un retour aux sources.
Le président de l'Assemblée nationale congolaise a salué une visite qui, selon lui, témoigne de l'importance accordée au dialogue entre les deux assemblées. Il a félicité son interlocutrice pour sa réélection au bureau de l'Assemblée nationale française et sa reconduction à la vice-présidence.
Cette visite intervient après treize ans sans déplacement d'une délégation française en République du Congo, a rappelé la vice-présidente. Elle a remercié l'ambassadrice de France et le président du groupe d'amitié Congo-France, Ferréol Gassackys, pour leur contribution à l'organisation du séjour.

**Un mémorandum d'entente en attente de signature**

Les échanges ont porté sur le projet de mémorandum d'entente entre les deux assemblées. Selon Isidore Mvouba, les experts ont achevé la rédaction du document qui attend d'être signé. Celui-ci doit notamment permettre de développer des projets portant sur le suivi budgétaire, l'archivage numérique, la mise en place d'une bibliothèque parlementaire et le renforcement des capacités des députés et des agents des deux institutions.
Il a souhaité que la présidente de l'Assemblée nationale française puisse se rendre à Brazzaville, avant la fin de l'année, afin de concrétiser cette signature. La vice-présidente a, pour sa part, indiqué qu'elle plaiderait en faveur de ce déplacement auprès de Yaël Braun-Pivet.
Les deux responsables ont également évoqué la diplomatie parlementaire et le rôle des groupes d'amitié. Ces derniers, ont-ils souligné, favorisent les échanges directs entre élus et contribuent à inscrire la coopération dans la durée, au-delà des visites officielles.

**Environnement, culture et infrastructures**

La délégation française devait rencontrer différents acteurs congolais autour de sujets abordés dans le cadre des accords conclus entre les deux pays : préservation de l'environnement et de la biodiversité, culture, modernisation des infrastructures et assainissement. La vice-présidente a mentionné des projets liés à l'électricité et à l'action de l'Agence française de développement.
Isidore Mvouba a rappelé plusieurs initiatives de coopération, dont le soutien à la gestion des aires protégées, la modernisation des réseaux de distribution d'électricité et un projet d'académie de lutte contre la criminalité environnementale. Il a aussi évoqué la réhabilitation du Centre de formation et de recherche en art dramatique de Brazzaville (CFRAD), ainsi qu'une coopération entre le port de Pointe-Noire et le Grand Port fluvio-maritime de l'axe Seine.
La mémoire historique a également été abordée. Le président de l'Assemblée nationale a évoqué le projet de faire une place, dans le cadre de la réhabilitation du CFRAD, à une stèle associant le général de Gaulle et les tirailleurs africains. La vice-présidente a souligné l'engagement de la ville française de Verquin en faveur de la mémoire des combattants congolais ayant participé à la lutte contre le nazisme.
Les deux responsables ont enfin rappelé les liens historiques et linguistiques entre la France et le Congo, sans éluder les épisodes douloureux de la colonisation. Pour la vice-présidente, le dialogue entre les assemblées doit permettre aux deux pays de mieux se connaître et d'apprendre l'un de l'autre.

**Cyr Armel YABBAT-NGO**

## Editorial

# Diabète: ni sorcellerie ni malédiction

Les cas de diabète explosent littéralement en Afrique et au Congo. Jadis considéré comme maladie des seuls riches, sa réalité montre aujourd'hui qu'aucune couche sociale n'est particulièrement exposée, aucune n'est plus spécialement préservée. Hommes et femmes, adultes ou enfants peuvent être victimes de cette pathologie qu'il n'y a pas longtemps encore on qualifiait de *«maladie des riches»* ou de la bienséance. Le diabète, surtout le diabète de type 2, gagne effectivement du terrain.
Une chose rassurante est le fait que les moyens de parade existent et qu'ils sont souvent à la portée de tous. Même dans nos hôpitaux de référence aujourd'hui, il existe des équipes spécialisées dans le traitement du diabète. Plus important : la lutte contre cette maladie passe par les médicaments certes, mais elle se fonde aussi sur l'hygiène de vie, la saine alimentation et la pratique au moins d'une activité physique. De sorte que si une ordonnance peut parfois s'avérer coûteuse, une pratique alimentaire reposant sur la consommation de légumes peut ne pas l'être.
C'est d'ailleurs tous ces contrastes qui font de cette maladie une pathologie contre laquelle nous pouvons tous lutter et pour laquelle nous devrions apporter un coup de main aux équipes soignantes acharnées à le vaincre sur le terrain. Le diabète n'est pas une maladie douloureuse. Ses manifestations sont souvent silencieuses. Et nous sommes invités à ne pas entrer dans un climat anxiogène une fois que le médecin nous déclare atteint, parce que devrait se déclencher aussitôt une thérapie de parade et de contrôle permettant de mener une vie presque normale.
Education, prise en charge, contrôle régulier, connaitre son corps : le diabétique tient à sa portée la plupart des moyens de lutte contre le diabète aujourd'hui. C'est le 14 novembre de chaque année que se célèbre la Journée mondiale du diabète. Cette année, le thème choisi est: *«Agir tôt contre le diabète»*. L'opinion congolaise est généralement mal-disposée contre les hôpitaux et les médecins, à Brazzaville ou à Pointe-Noire. Mais le fait est que les équipes des jeunes médecins au milieu des plus aguerris assure aujourd'hui du très bon travail sur le diabète.

**Albert S. MIANZOUKOUTA**

VIE DES PARTIS

# Juste Désiré Mondélé élu président du 3R

**Sous la devise «Liberté-Egalité-Innovation», le Rassemblement des Républicains Réformateurs (3R) a franchi le cap décisif de son existence. Réunis du 30 au 31 octobre 2026 au palais des congrès de Brazzaville, 2000 délégués venus des 15 départements ont posé les fondations d'un parti qui se veut populaire, fédérateur et tourné vers l'avenir.**



*Juste Désiré Mondélé*

Dans allocution d'ouverture, le président du congrès constitutif, Juste Désiré Mondéleé a présenté le chef de l'Etat, Denis Sassou-Nguesso,² comme *«le père de la nation et le grand baobab»*.
Face aux interrogations sur la création d'un nouveau parti, il a cité Nelson Mandela: «Cela semble toujours impossible, jusqu'à ce que ce soit fait». Il a placé son projet sous le signe de l'innovation, avec des propositions concrètes et une large place accordée aux femmes et aux jeunes. La cérémonie a été rehaussée par la présence de plusieurs leaders de la majorité présidentielle: Jean-Marc Thystère-Tchicaya (RDPS), Digne Elvis Tsalissan Okombi (UMP), Benoît Bati et Jacques Ngoulou (PCT), Tanguy Fouemina (RC) et le 2ème jour, Rodrigue Charles Malanda Samba (APC). En deux jours, les congressistes ont mis en place les organes du parti: présidium, secrétariat exécutif, commission d'éthique, conseil national de 350 membres et le bureau politique de 85 membres.
Le congrès s'est achevé par trois actes forts: Une motion de soutien au président Denis Sassou-Nguesso et l'adoption des textes fondateurs. A leur tour, les 15 délégations départementales ont réaffirmé leur adhésion aux valeurs du 3R et rendu hommage à son président-fondateur.
Elles ont appelé à un parti uni, discipliné et implanté jusque dans les villages et quartiers, dont le projet de société répond aux attentes réelles: emploi des jeunes, agriculture, eau, électricité, santé, éducation et routes. Les travaux ont conduit à l'adoption du projet de société et de la charte des valeurs et à l'élection à l'unanimité de Juste Désiré Mondélé à la présidence du parti.
Par cette élection à l'unanimité e l'adoption de ses textes fondateurs, le 3R achève sa mue. Plus qu'un parti, il se veut désormais une force populaire républicaine et proche de son peuple, résolument ancrée dans la majorité présidentielle pour porter la vision de paix et de stabilité du président Denis Sassou-Nguesso.

**Noémie OSSALE ONDOUMA**

DIALOGUE SOCIAL

# Le Gouvernement et l'Intersyndicale de l'Université Marien Ngouabi dos à dos !

Suspendues le 23 octobre, les négociations entre le ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique, du travail et du dialogue social, Pierre Mabiala, et l'Intersyndicale de l'Université Marien Ngouabi (SYNESUP, SYPENES, SYNALU), toujours paralysée par une grève générale illimitée des enseignants qui réclament le paiement de leurs salaires et arriérés de salaires, ont repris le 5 novembre 2026 à Brazzaville. En présence de Mme Delphine Edith Emmanuel, ministre de l'Enseignement supérieur.



*, Pierre Mabiala et Mme Edith Delphine Emmanuelle*

Les deux parties ne sont pas parvenues à un accord et ont quitté la table des négociations sur un statu quo. La grève est maintenue. Néanmoins, l'Intersyndicale a reçu la promesse du Gouvernement qui s'est engagé à payer le salaire de juin 2026 aux travailleurs. Les discussions reprendront à une date ultérieure.

**KAUD**

# Cinquante-deux affaires à l'ordre du jour de la session criminelle

**La Cour d'appel de Brazzaville a procédé mercredi 4 novembre 2026 à l'ouverture solennelle de sa session criminelle de novembre-décembre 2026 et janvier 2027. Présidée par Jean Ngombo, premier président de cette juridiction, la cérémonie s'est déroulée en présence d'Ange Aimé Wilfried Bininga, garde des Sceaux, ministre de la Justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, du premier président de la Cour suprême, Henri Bouka, ainsi que de plusieurs hauts magistrats. Au total, 52 affaires sont inscrites au rôle de cette session marquée par la prestation de serment de dix jurés.**



*Ouverture de la session criminelle, au tribunal de grande instance de Brazzaville*

La Justice congolaise s'apprête à examiner, pendant trois mois, plusieurs dossiers criminels, dont certains particulièrement sensibles. L'ouverture solennelle de cette session a été ponctuée par les réquisitions de l'avocat général près la Cour d'appel de Brazzaville, Priva Roméo Pathel Itoua, les interventions du barreau et l'allocution du Premier président de la Cour.
S'adressant aux magistrats, l'avocat général a rappelé, en citant le juriste Portalis, que «la justice est la première dette de la souveraineté», soulignant ainsi la responsabilité des acteurs judiciaires dans l'administration de la justice.
Parmi les 52 dossiers inscrits au rôle figure l'affaire relative à l'assassinat d'Anne Félicité Massamba-Débat, fille de l'ancien président de la République, Alphonse Massamba-Débat, tuée dans la nuit du 13 juin 2023 à Brazzaville. Plusieurs personnes sont poursuivies dans cette affaire, notamment Nicole Julie Éliane Massamba-Débat, Don Guelfred Matsounga, Brunel Germain Milandou, Bruno Alvy Ayekia et Dzela Anglade Scarbeha Jolidor.
Autre dossier susceptible de retenir l'attention: celui de Me Bob Kaben Massouka. Détenu à la maison d'arrêt de Brazzaville depuis juillet 2025, cet avocat est poursuivi, avec six coaccusés, par le ministère public et l'Etat congolais pour «association de malfaiteurs et tentative d'atteinte à la sécurité de l'Etat». La Cour examinera également une affaire impliquant une vingtaine de personnes, majoritairement étrangères, poursuivies notamment pour association de malfaiteurs, faux et usage de faux passeports et corruption.
Dans son allocution, Jean Ngombo a insisté sur l'impératif d'une justice équitable, respectueuse des droits fondamentaux. «Tout accusé est présumé innocent», a-t-il rappelé, invitant les magistrats et les jurés à éviter toute appréciation prématurée des dossiers. Le premier président a également salué les efforts du gouvernement, particulièrement l'implication du garde des Sceaux, ministre de la Justice (…) dans la mobilisation des moyens logistiques nécessaires à l'organisation de cette session. Pour sa part, Me Andrée Brigitte Nzingoula, bâtonnière du barreau de Brazzaville, a souligné l'importance des droits de la défense. «Il ne peut y avoir de procès criminel sans avocat», a-t-elle déclaré, plaidant pour un accès effectif des défenseurs aux dossiers judiciaires.
S'adressant aux dix jurés nouvellement assermentés, elle les a exhortés à faire preuve d'attention, de conscience et d'impartialité. Cette session constitue ainsi un rendez-vous judiciaire majeur, où la recherche de la vérité devra s'accompagner du strict respect de la loi. Au-delà des verdicts attendus, c'est aussi la confiance des citoyens dans l'institution judiciaire qui sera mise à l'épreuve.

**Gaule D'AMBERT**

## GENDARMERIE NATIONALE

# Le général Gildas Olangué exige discipline et éthique

**A la Région de gendarmerie de Brazzaville, le 20 octobre 2026, le général de brigade Gildas Olangué, commandant de la gendarmerie nationale, s'est adressé au personnel constitué d'officiers, de sous-officiers et d'hommes de rang, sur les valeurs du métier de gendarme, la discipline, l'éthique, la cohésion inter-unités et l'obligation des résultats.**



*Le général de brigade Gildas Olangué*

Face aux défis sécuritaires propres aux grandes agglomérations urbaines, notamment le grand banditisme, la criminalité juvénile et la gestion des flux de circulation, le commandant de la gendarmerie nationale, a adressé un message ferme et mobilisateur.
Il a insisté sur les piliers fondamentaux de l'institution. *«J'ai pensé qu'il était important et indispensable pour moi, d'aller partout, rencontrer tous les gendarmes, parler avec eux, voir leurs notions de travail, me faire comprendre d'eux, qu'ils comprennent ce que j'attends d'eux et de chacun, et ce que vous attendez de moi»*, a-t-il dit.
Le général Gildas Olangué attend son personnel désormais aux résultats. Il a rappelé les valeurs cardinales qui fondent le métier de gendarme: la discipline, socle de toute armée; l'honneur et l'éthique, qui imposent aux gendarmes d'être irréprochables et exemplaires; la loyauté, la cohésion et la solidarité inter-unités.
Pour lui, il faut rétablir une rigueur exemplaire au sein des rangs et bannir tout comportement déviant portant atteinte à la crédibilité des Forces de l'ordre: *«J'ai besoin des gens engagés»*.
Il a appelé la population à une franche collaboration à la veille d'un tournant historique pour le pays, l'ouverture de ses frontières à tous les ressortissants africains à partir du 1er janvier 2027.

**Alain-Patrick MASSAMBA**

## CATHOLIC RELIEF SERVICES – UNION EUROPEENNE

# Près de 200 hommes et femmes des communes de Kinkala et Kintélé mobilisés pour une meilleure gestion des déchets solides

**Le 7 novembre, près de 200 participants issus des communautés, des Organisations de la Société Civile (OSC) et des autorités locales ont pris part au lancement des journées de salubrité à Kinkala et Kintélé. Bien plus qu'une simple opération d'assainissement, cette mobilisation marque le début d'un engagement collectif en faveur d'un cadre de vie plus sain et d'une meilleure gestion des déchets solides. L'initiative s'inscrit dans le cadre du projet Gouvernance participative et innovation locale pour une gestion durable des déchets solides à Kinkala et Kintélé (GDU2K), mis en œuvre par Catholic Relief Services (CRS) et son partenaire Eau et Assainissement pour l'Afrique (EAA), grâce au financement de l'Union européenne.**



*Photo des acteurs et actrices de Kinkala en pleine opération d'assainissement lors de la première journée de salubrité, organisé par le projet GDU2K*



*Photo des acteurs et actrices de Kintélé en pleine opération d'assainissement lors de la première journée de salubrité, organisé par le projet GDU2K*

Dans de nombreux quartiers de Kinkala et Kintélé, la gestion des déchets représente un défi quotidien. L'accumulation d'ordures dans les espaces publics, l'apparition de dépotoirs sauvages et l'insuffisance des mécanismes locaux de collecte affectent l'environnement, la santé et le cadre de vie des populations. Face à cette réalité, le projet GDU2K mise sur une approche qui place les citoyens au cœur des solutions.
Le lancement des journées de salubrité marque ainsi le point de départ d'une mobilisation appelée à s'inscrire dans la durée dans les deux communes. Organisées chaque samedi dans les quartiers ciblé, un total de 38 opérations de salubrité sont prévues, soit 19 dans chacune des communes. Elles seront mises en œuvre par les OSC, en étroite coordination avec les Comités de Gestion et de Développement Communautaire (CGDC), les chefs de quartier, les leaders religieux et les leaders communautaires. Ensemble, ces acteurs mobiliseront les familles, encourageront la participation citoyenne et associeront la sensibilisation à des actions concrètes d'assainissement sur le terrain.
La mise en œuvre de cette initiative, le samedi 7 novembre, a ainsi rassemblé près de 200 personnes, parmi lesquelles des représentants des mairies, des OSC, des CGDC, des leaders religieux, des chefs de quartier et des habitants. Pour accompagner cette mobilisation, CRS, à travers son partenaire EAA, a procédé à une dotation en matériel aratoire destiné aux acteurs communautaires engagés dans la mise en œuvre des activités. Pelles, râteaux, houes, brouettes et autres équipements serviront à soutenir les opérations d'assainissement prévues dans les différents quartiers.
Au-delà des déchets collectés, l'ambition portée par l'initiative est de renforcer les mécanismes locaux de gouvernance et de responsabilité citoyenne. Pour les communautés de Kinkala et Kintélé, ces journées de salubrité marquent ainsi bien plus qu'un simple lancement d'activité. Elles ouvrent la voie à une mobilisation collective appelée à transformer progressivement le cadre de vie des populations, à réduire durablement les dépotoirs sauvages et à inscrire la gestion responsable des déchets dans les habitudes locales. Une ambition que Catholic Relief Services et son partenaire Eau et Assainissement pour l'Afrique accompagnent à travers le projet GDU2K, en soutenant des solutions portées par les acteurs locaux eux-mêmes.

**L'équipe de rédaction de CRS.**

ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS DU CONGO (ONPC)

# Mise au point au sujet de l'affaire Propharma

**L'Ordre National des Pharmaciens du Congo (ONPC) a pris connaissance de l'article publié par la presse sous le titre «Complot contre PROPHARMA: la Cour suprême arrête les dérives de l'Ordre des pharmaciens du Congo», ainsi que de la communication officielle diffusée le 4 novembre 2026 par les conseils de la société PROPHARMA.**

Ces publications appellent plusieurs clarifications essentielles. Au-delà des accusations personnelles particulièrement graves relayées dans l'espace public, elles soulèvent une question fondamentale : celle des compétences que la loi reconnaît à l'Ordre national des pharmaciens dans la procédure de création des établissements pharmaceutiques.
L'ONPC entend rétablir les faits, rappeler les dispositions légales applicables et défendre la dignité de l'institution ordinale, sans remettre en cause l'autorité de la Cour suprême.



*Jagger Mpandzo*

**I- L'ONPC RESPECTE L'ARRÊT DE LA COUR SUPRÊME, MAIS REFUSE TOUTE DÉNATURATION DE SA PORTÉE**

Par arrêt n°08/GCS.2026, la Chambre administrative de la Cour suprême a annulé la note circulaire n°010/CN-26 du 4 juin 2026, par laquelle l'ONPC avait demandé aux pharmaciens de ne nouer aucun partenariat commercial ou professionnel avec la société PROPHARMA. L'ONPC prend acte de cette décision et en respecte pleinement les conséquences juridiques.
Cependant, il sied de rappeler une distinction fondamentale : La Cour suprême a annulé une circulaire. Elle n'a pas, dans le dispositif de cet arrêt, déclaré que PROPHARMA satisfaisait à l'ensemble des exigences légales régissant la création et l'exploitation des établissements pharmaceutiques de distribution en gros. Elle n'a pas davantage prononcé la validation générale des autorisations administratives délivrées à cette entreprise. Présenter cet arrêt comme un certificat général de conformité réglementaire constitue donc une interprétation excessive de sa portée.

**II- LA RÉGLEMENTATION PHARMACEUTIQUE CONGOLAISE NE CONCERNE PAS UNIQUEMENT LES OFFICINES**

La société PROPHARMA insiste sur sa qualité de grossiste-répartiteur pour soutenir que certaines dispositions invoquées par l'ONPC ne lui seraient pas applicables.
Cette argumentation appelle une clarification.
La législation pharmaceutique congolaise distingue effectivement les officines des établissements de fabrication et de distribution en gros. Mais elle réglemente les uns comme les autres. L'article 82 de la loi n°09/88 du 23 mai 1988 vise expressément les établissements de fabrication ou de vente en gros des produits pharmaceutiques. La loi n°012-92 du 29 avril 1992 portant création et organisation de l'ONPC prévoit, quant à elle, une section consacrée aux pharmaciens grossistes, dépositaires et répartiteurs. Il est donc juridiquement inexact de soutenir que la réglementation ordinale et pharmaceutique congolaise ne concernerait, par principe, que les officines.
La qualité de grossiste-répartiteur ne constitue pas une dispense de conformité aux dispositions légales applicables à la distribution pharmaceutique en gros.

**III- L'ARTICLE 26, ALINÉA 7, DE LA LOI N°012-92 MÉRITE UNE ATTENTION PARTICULIÈRE**

Dans le débat relatif aux compétences de l'ONPC, l'article 26, alinéa 5, de la loi n°012-92 a été largement invoqué.
Or, une autre disposition du même article concerne directement les demandes de création d'établissements pharmaceutiques.
L'alinéa 7 prévoit :
*«Il agrée les demandes de création d'établissement pharmaceutique, après traitement et études par la Direction de la Pharmacie du Médicament et des laboratoires. Un arrêté du Ministre de la Santé Publique sanctionne cet agrément».*
Cette disposition attribue expressément au Conseil national de l'Ordre une compétence d'agrément. L'ONPC considère qu'elle doit être prise en compte dans toute analyse complète de la procédure de création des établissements pharmaceutiques.
L'articulation de cette disposition avec les autres textes applicables et avec l'interprétation retenue par la Cour suprême mérite une clarification juridique approfondie.
Le respect de l'arrêt n'interdit pas de rechercher cette clarification par les voies légalement prévues.

**IV- LE REFUS INITIAL DE L'ONPC REPOSAIT SUR DES EXIGENCES LÉGALES IDENTIFIÉES**

Le 2 juillet 2025, l'ONPC a rendu une décision défavorable à la demande d'agrément de PROPHARMA, sur le fondement notamment des dispositions de l'article L596 du Code de la santé publique relatives aux conditions de gouvernance et de détention du capital des établissements pharmaceutiques de distribution en gros.
L'ONPC avait considéré, au vu des pièces alors soumises à son examen, que ces conditions n'étaient pas satisfaites. Il ne s'agissait donc pas d'une opposition dépourvue de fondement juridique identifié.
La question de l'applicabilité de ces dispositions et de leur respect effectif doit être examinée sur la base des textes en vigueur et des documents constitutifs de l'entreprise. Elle ne saurait être éludée par une argumentation fondée exclusivement sur la distinction entre officine et établissement de gros.

**V- L'ONPC AVAIT ENGAGÉ DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES AVANT LA DÉCISION DE JUSTICE**

L'ONPC rappelle avoir saisi l'Inspection Générale de la Santé, le 30 mars 2026.
Le 1er juin 2026, il a introduit auprès du ministre de la Santé et de la Population un recours gracieux concernant l'autorisation ministérielle contestée.
Le 29 juin 2026, il a également établi une fiche technique exposant les fondements juridiques de ses préoccupations.
Ces démarches attestent que l'ONPC ne s'est pas limité à la diffusion de la circulaire annulée.
À ce jour, son recours gracieux demeure, selon les informations dont il dispose, sans réponse formelle.
L'ONPC entend poursuivre les démarches institutionnelles appropriées afin d'obtenir les clarifications nécessaires.

**VI- ÊTRE ACTIONNAIRE D'UN GROSSISTE NE CONSTITUE PAS, EN SOI, UNE INCOMPATIBILITÉ LÉGALE AVEC UNE FONCTION ORDINALE**

L'article publié par BRAZZA NET MEDIA relaie des accusations relatives aux intérêts économiques supposés du Président de l'ONPC dans une entreprise concurrente.
Il importe ici de distinguer les faits, les règles juridiques et les interprétations.
Les textes examinés ne font apparaître aucune disposition instituant une incompatibilité générale et automatique entre la détention d'actions dans un établissement pharmaceutique de gros et l'exercice d'une fonction au sein de l'Ordre.
La seule détention d'une participation financière ne saurait donc être assimilée, sans autre démonstration, à une infraction ou à un comportement contraire à la loi.
L'ONPC ne méconnaît toutefois pas les exigences d'impartialité et de prévention des conflits d'intérêts qui s'attachent à l'exercice de responsabilités institutionnelles.
Il rappelle que toute appréciation de ces questions doit reposer sur des faits précis et sur les règles juridiques effectivement applicables.

**VII- LES ACCUSATIONS DE COMPLOT ET DE TRAFIC D'INFLUENCE NE SAURAIENT TENIR LIEU DE DÉMONSTRATION**

L'ONPC déplore particulièrement l'utilisation, dans l'article, de termes tels que «complot», «trafic d'influence», «manipulation» ou «liaisons dangereuses». Ils sont d'une gravité certaine.
L'ONPC ne conteste pas le droit de la presse de commenter sévèrement son action, ni celui des citoyens de s'interroger sur la gouvernance des institutions professionnelles. Cependant, il rappelle qu'une décision juridictionnelle retenant un détournement de pouvoir dans un contentieux administratif ne saurait être automatiquement assimilée à la démonstration d'une infraction pénale de trafic d'influence.
Nous demandons donc que toute accusation personnelle de cette nature soit étayée par des éléments précis et vérifiables.
L'ONPC se réserve le droit de faire apprécier par ses conseils les imputations susceptibles de porter illégalement atteinte à l'honneur ou à la considération de ses dirigeants.

**VIII- L'ONPC N'EST PAS HOSTILE À LA CONCURRENCE ENTRE GROSSISTES-RÉPARTITEURS**

La présence de plusieurs opérateurs sur le marché de la distribution pharmaceutique peut contribuer à diversifier les sources d'approvisionnement et à améliorer la disponibilité des médicaments.
L'ONPC reconnaît pleinement cet intérêt. Mais, la concurrence doit s'exercer dans le respect des lois et règlements applicables à tous.
En effet, la distribution pharmaceutique n'est pas une activité commerciale ordinaire. Elle engage directement la qualité des médicaments, leur traçabilité, leurs conditions de conservation et, en définitive, la sécurité des patients. La mission de l'ONPC consiste à contribuer, dans les limites de ses compétences légales, au respect de ces exigences.

**CONCLUSION**

L'ONPC respecte la décision de la Cour suprême et n'entend aucunement en entraver l'exécution, mais il refuse que cette décision soit utilisée pour occulter les questions juridiques demeurant ouvertes ou pour justifier des accusations personnelles dépourvues de démonstration suffisante.
L'annulation d'une circulaire ne signifie pas l'abrogation des textes régissant la profession pharmaceutique. La liberté d'entreprendre ne dispense pas du respect de la réglementation sanitaire. Et la critique d'une institution ne saurait justifier des imputations personnelles présentées sans preuves.
Il réaffirme son attachement à la légalité, à l'autorité de la justice, à la liberté de la presse et, par-dessus tout, à la protection de la santé publique.

*Fait à Brazzaville,*
*le 10 novembre 2026*

**Pharmacien MPANDZO**
*Président du Conseil national de l'Ordre national des pharmaciens du Congo*

# COUP D'OEIL EN BIAIS

## L'esquive de la maternité

Donner la vie est, dit-on, le plus beau cadeau qu'une femme puisse offrir au monde. Mais le dimanche 18 octobre 2026 à 00h à la maternité de l'hôpital général Adolphe Sicé de Pointe-Noire, la célébration a rapidement tourné à l'incroyable. Une jeune maman, après avoir mis au monde deux magnifiques jumelles, a feint une douche pour fuir ses propres entrailles. Elle s'est volatilisée dans la nature ponténégrine, laissant derrière elle ses deux bébés en guise de solde de tout compte hospitalier. Infirmiers et infirmières s'improvisent désormais dans le rôle de maman, de papa et de tuteur. Si les jumelles se portent comme des charmes, leur stock de lait, de couches et de vêtements n'a pas la même santé. L'hôpital a dû lancer un SOS à la population pour nourrir les nourrissons abandonnés à la dure réalité de la vie.

## Le fléau des «trois sur une moto» frappe à Makélékélé

À Brazzaville, l'insécurité prend de nouvelles roues. Le mercredi 14 octobre 2026 vers 22h, dans les environs du Centre sportif et universitaire de Makélékélé, dans le premier arrondissement, un piéton a fait les frais d'une méthode d'agression de plus en plus courante: le raid à trois sur une seule moto-taxi. Alors qu'il marchait paisiblement sur la voie allant de l'immeuble Pépète à une Direction de l'administration des Mines, vers la morgue de l'hôpital, la victime, Armand Blaise B., a été surprise par l'arrêt brutal d'un deux-roues. Pas le temps de comprendre: deux passagers armés d'une machette descendent à la hâte, l'agressent sauvagement sous le regard complice du conducteur resté au guidon, moteur tournant, prêt à vrombir pour l'échappée belle. En quelques secondes, le coup est fait, laissant le piéton sous le choc : une fracture au bras droit et une blessure profonde au bras gauche. Des points de suture et un plâtre lui ont été posés à l'hôpital militaire. Ce mode opératoire, qui s'apparente à une version locale du *«vol à l'arraché»,* s'installe insidieusement dans le quotidien des Brazzavillois. La moto-taxi devient aussi, entre de mauvaises mains, une arme de prédilection pour les délinquants en quête de mobilité rapide.

## Miracle électrique (très) sélectif

Depuis trois jours, s'étonne un lecteur régulier de notre journal, le miracle s'est produit: le courant ne saute plus! Pour être précis, il ne saute plus dans certains quartiers de Brazzaville. Pour les autres, c'est toujours le noir absolu. Que cache cette soudaine étincelle de génie? Selon de bonnes sources, le ministre de l'Énergie et de l'hydraulique, Bruno Jean Richard Itoua, a tout simplement secoué le cocotier. Fatigué des éternelles excuses techniques, il aurait mis le *«capital humain»* d'Énergie électrique du Congo (E²C) face à ses responsabilités. Il a rappelé aux agents que pour fournir de l'électricité, il faut parfois... travailler. Résultat : les ampoules brillent à nouveau ici et là. Reste à savoir si ce réveil de conscience va durer plus longtemps qu'une simple phase de test, ou si le *«capital humain»* va vite replonger dans sa sieste habituelle. En attendant, les habitants des quartiers encore oubliés par la lumière continuent d'observer, avec un brin d'ironie, le bonheur intermittent de leurs voisins.

## Le lycée Nestor Makoundzi Wollo sous les dégâts de la tornade

C'est le retour des scènes de désolation et de désespoir après les pluies. Le lycée Nestor Makoundzi Wollo de Madingou, dans le département de la Bouenza, a été frappé par une violente tornade le lundi 9 novembre 2026. Elle a occasionné d'importants dégâts matériels. La toiture d'un bâtiment a décidé de prendre son envol, laissant les salles de classe à ciel ouvert. Le personnel de l'établissement et certains riverains se sont mobilisés pour mettre à l'abri les documents administratifs, les manuels scolaires et le matériel pédagogique. Aucune victime humaine n'est à déplorer, mais les cours sont perturbés.

## Un incendie devant une boutique menace une station-service

Un début d'incendie s'est déclaré lundi 9 novembre 2026 devant une boutique, dans la proximité immédiate de la station-service Puma de Moukondo, à Brazzaville. Le voisinage immédiat de cette station-service a instantanément ravivé les craintes d'une explosion, déclenchant un début de panique chez les clients et les passants. Riverains, automobilistes et pompistes ont réussi à circonscrire le sinistre avant qu'il ne se propage aux installations sensibles de la station-service. Cet incident remet en lumière la question de la sécurité des petits commerces installés non loin des stations-service.

NOUVELLE EGLISE CATHOLIQUE D'EWO, DON DU CHEF DE L'ETAT

# Le colonel-major Rémy Ayayos Ikounga et Mgr Kema inspectent le chantier

**Le chantier de la future église catholique d'Ewo touche à sa fin. Le 1er novembre 2026, le conseiller spécial du chef de l'État, le colonel-major Rémy Ayayos Ikounga, accompagné de l'archevêque d'Owando, Monseigneur Armel Gélase Kema, a effectué une visite d'évaluation sur le site. Les travaux, financés sur fonds propres par le Président de la République au bénéfice de la paroisse Saint Jean-Marie Vianney, affichent un taux d'exécution exceptionnel de 98%, annonçant une inauguration imminente.**



*L'édifice prend forme*

L'érection de la nouvelle église catholique d'Ewo, chef-lieu du département de la Cuvette-Ouest, est entrée dans sa phase terminale. Le 1er novembre dernier, le colonel-major Rémy Ayayos Ikounga, chargé du suivi des travaux, s'est rendu sur les lieux pour une visite technique et d'évaluation, marquant le suivi rigoureux de cet engagement présidentiel. Pour cette inspection sur le terrain, l'émissaire du chef de l'État était accompagné de l'archevêque d'Owando, Mgr Armel Gélase Kema, témoignant de la parfaite synergie entre l'autorité publique et l'Église locale.

Sur place, le constat est sans équivoque: les structures principales sont achevées et *«le projet affiche désormais un taux de réalisation de 95 % »,* a affirmé l'architecte de l'ouvrage. Les équipes techniques se concentrent désormais sur les travaux de finition, la pose des derniers éléments de décoration sacrée et les aménagements extérieurs. Huit mois seulement après l'annonce officielle du projet et la pose de la première pierre, la vitesse et la qualité d'exécution forcent l'admiration de la communauté. Cette future église de la paroisse Saint Jean-Marie Vianney concrétise une promesse personnelle du chef de l'État, qui avait répondu favorablement aux doléances exprimées par les prêtres, les ouvriers apostoliques et les fidèles locaux. En finançant intégralement cet ouvrage de grande envergure, *«le Président réaffirme son attachement au bien-être spirituel et social des populations de la Cuvette-Ouest»,* a indiqué son émissaire lors de cette ronde de contrôle. *«Cela reflète tout l'intérêt que le Président de la République porte aux affaires de l'Eglise»*, a-t-il renchéri.

Le colonel-major Rémy Ayayos Ikounga a aussi salué le professionnalisme des ingénieurs et réitéré la volonté de la présidence de voir l'édifice totalement achevé dans les plus brefs délais. *«Je suis émerveillé par la qualité des travaux qui sont à leur finition. Je félicite l'architecte qui a révélé son talent de bâtisseur»,* a-t-il déclaré.

À ses côtés, Monseigneur Armel Gélase Kema a renouvelé *«la profonde gratitude de l'archidiocèse d'Owando et des paroissiens d'Ewo»* envers le généreux donateur, le Président Denis Sassou-Nguesso. *«C'est aussi un enseignement pour dire que chacun de nous est appelé à contribuer sur ses fonds propres au bien de la communauté, de l'église»,* a indiqué l'archevêque.

Cette église de belle présentation architecturale majeure est pour le rayonnement de la foi dans le département. L'inauguration de l'édifice est annoncée pour les prochains jours et devrait être présidée par le Président de la République en personne.

**G.-S.M.**

## NÉCROLOGIE

**M. Juvet Pierre NGOUONO, collaborateur occasionnel à La Semaine Africaine,**
**M. Léopold Charles Léonard SOUNGA,**
**M. Herman Péléka SOUNGA,**
**M. Yves Aloïse SOUNGA LUANGA,**
**Mme Flavie Fernande SOUNGA BONAZEBI et famille,**



Ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur fille, Charvaleny-Marflave ''Charles'' SOUNGA, survenu le mardi 3 novembre 2026 au Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Brazzaville.

Le deuil se tient au domicile familial situé au 31, rue Mouloki Jérôme, Quartier Mpiéré-Mpiéré (Makazou), à Mfilou-Ngamaba.

La date de l'inhumation est fixée au samedi 14 novembre 2026, après la levée du corps à la Morgue municipale de Brazzaville.

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE**
**PROJET D'HARMONISATION ET D'AMELIORATION DES STATISTIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE - SERIE DE PROJETS N°2 (HISWACA - SOP 2)**
**UNITE DE GESTION DU PROJET**

# AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

**POUR LA FOURNITURE, LA FORMATION ET L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET INFRASTRUCTURES RESIDUELLES POUR L'AMENAGEMENT ET LA MODERNISATION DU BÂTIMENT DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS) ET DU CENTRE NATIONAL DE FORMATION EN STATISTIQUE, DEMOGRAPHIE ET PLANIFICATION (CNFSDP)**
**Prêt N° : IDA 75280-CG**

## AAOI : 100/F/AOI/MEPSP/UGP-HISWACA/2026

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement additionnel de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour la mise en œuvre des activités du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre - Série de projets n02 (HISWACA-SOP 2), et a l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour effectuer des paiements au titre du Marché de **« Fourniture, formation et installation des équipements informatiques et infrastructures résiduelles pour l'aménagement et la modernisation du bâtiment de l'Institut National de la Statistique (INS) et du Centre National de Formation en Statistique, Démographie et Planification (CNFSDP)».** Pour ce marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement Direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement.

2.L'Unité de Gestion du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la **« fourniture, formation et installation des équipements informatiques et infrastructures résiduelles pour l'aménagement et la modernisation du bâtiment de l'Institut National de la Statistique (INS) et du Centre National de Formation en Statistique, Démographie et Planification (CNFSDP)»** en cinq lots distincts à savoir :

Lot 1 : Infrastructure résiduelle (Serveurs, NAS, UPS)
Lot 2 : Equipements informatiques (Poste de travail, Portables)
Lot 3 : Equipement Audiovisuel, sécurité physique
Lot 4 : Tablettes
Lot 5 : logiciels métiers et pédagogiques

Les soumissionnaires sont autorisés à soumissionner pour un ou plusieurs lots.

3. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) tel que défini dans le **« Règlement de passation des marchés applicable aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement, édition de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020, Septembre 2023 et Septembre 2025 »** de la Banque Mondiale, et est ouverte à tous les candidats éligibles.

4.Les soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Gestion du Projet HISWACA et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Centre d'Affaires des Tours Jumelles de Mpila, 12ème étage, Porte 1204 ; Tél : (+242) 06 157 01 01 E-mail : ugp@hiswaca-congo.org.**

5. Le Dossier d'Appel d'Offres en **Français** peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé et éligible en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous, contre un paiement non remboursable de **deux cent mille (200 000) francs CFA**. La méthode de paiement sera en espèces ou par virement bancaire au compte ci-après : **30008 03100 82034430012 53** domicilié à la BGFI Bank CONGO.

6. Le Dossier d'Appel d'Offres sera adressé par poste **aérienne pour l'étranger et la poste normale ou par acheminement à domicile localement.**

7. Les Offres doivent être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **05 décembre 2026 à 12 heures précises.** La passation électronique des marchés ne **sera pas** autorisée. Les Offres tardives seront écartées. Les enveloppes extérieures marquées «OFFRE ORIGINALE», et les enveloppes intérieures marquées «PARTIE TECHNIQUE» seront ouvertes publiquement en présence des représentants désignés des Soumissionnaires et de toute personne qui choisit d'y assister à l'adresse ci-dessous à partir de **12 heures 30 minutes**. Les enveloppes marquées « PARTIE FINANCIERE » resteront fermées et seront conservées en un lieu sûr par le Maître d'Ouvrage jusqu'à la seconde séance publique d'ouverture des Offres.

8.Les Offres seront évaluées conformément au processus d'évaluation défini dans le Dossier d'Appel d'Offres. Les pondérations suivantes s'appliqueront aux critères notés (y compris les facteurs techniques et autres que le prix) : **T = 50 %**, et pour le coût de l'Offre **: F = 50%.**

9.Les offres doivent être accompagnées d'une **Déclaration de Garantie d'Offre**, dont le modèle est indiqué dans la section IV.

10. Veuillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les propriétaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de la Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de Divulgation des Bénéficiaires effectifs inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres.

11. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :
Agence d'exécution : Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre – Série de projets n°2 (HISWACA – SOP 2)

**Adresse: Centre d'Affaires des Tours Jumelles de Mpila, 12ème étage, Porte 1204**
**Téléphon : (+242) 06 157 01 01**
**E-mail: ugp@hiswaca-congo.org**

***Fait à Brazzaville, le 05 novembre 2026***

**Le Coordonnateur**

**Patrick Valery ALAKOUA**

CAMEROUN

# Le géant nigérian Dangote s'implante dans le secteur pétrolier

**Le milliardaire nigérian Aliko Dangote veut prendre position sur le marché pétrolier au Cameroun, après le ciment. Son entreprise a annoncé le 28 octobre 2026 la création de Dangote Oil & Gas Cameroun. Le conglomérat a également conclu avec Yaoundé un accord pour couvrir 50 % des besoins du pays en produits pétroliers importés. Le géant industriel assurera cet approvisionnement pendant trois ans, parallèlement au déploiement de sa nouvelle filiale locale.**




*Le géant nigérian entre dans l'aval pétrolier de Douala*

Le Cameroun va ainsi directement se ravitailler à la source, notamment à Lekki, au Nigeria, où est érigée la gigantesque raffinerie Dangote. Cette opération est annoncée comme étant bénéfique pour le Cameroun qui, depuis l'incendie de sa seule raffinerie, la Sonara, importe la totalité de ses produits pétroliers raffinés via un ensemble d'opérateurs négociants-démarcheurs qui alourdissent les coûts.

Pour la seule année 2025, et selon les estimations de la banque centrale sous-régionale citées par la presse, le Cameroun aurait importé pour près de 2000 milliards de Francs CFA de produits pétroliers. Pour ce qui est de Dangote Oil & Gas Cameroun, dont le siège est à Douala, son démarrage effectif est annoncé comme imminent. Son objet social lui permet potentiellement d'opérer sur toute la chaîne en aval des hydrocarbures de l'importation jusqu'aux stations-service. Mais l'activité de stockage de produits pétroliers devrait être son premier axe de développement.

En visite au Cameroun en juillet dernier, le vice-président du groupe a expliqué au Premier ministre camerounais que Dangote souhaite créer une capacité de stockage permettant de constituer une réserve de produits pétroliers et faciliter leur acheminement par pipeline. La création de Dangote Oil & Gas semble ainsi répondre à cette ambition.

**Alain-Patrick MASSAMBA**


## A VENDRE

**QUARTIER: MAYANGA**
**PARCELLE AVEC MAISON**
**3 chambres - Salon - Cuisine - Eau - Electricité**
**Tél: 05 392 98 96**


KENYA

# Le gourou Paul Mackenzie condamné à 200 ans de prison!

**Le pasteur autoproclamé de l'Église internationale de la Bonne Nouvelle a été condamné à 200 ans de prison le 6 novembre 2026 à Mombasa, pour le meurtre de 190 enfants et d'un adulte dont les corps avaient été retrouvés dans la forêt de Shakahola, dans l'Est du pays en 2023. Il échappe à la peine de mort. Paul Mackenzie qui dirigeait cette secte, prêchait à ses adeptes un jeûne extrême pour rejoindre Jésus.**



*Paul Mackenzie*

Paul Mackenzie, un chef de secte kényan accusé d'avoir ordonné à ses adeptes, membres de l'Église *«Good News International»,* de se laisser mourir de faim dans la forêt de Shakahola, comparaissait devant la Haute Cour de Mombasa, au Kenya, pour le prononcé de sa peine.

Après trois années de procédure judiciaire, l'audition d'une centaine de témoins et la compilation de milliers de pièces à conviction dans ce qui représente la plus importante affaire criminelle de l'histoire du pays. Ses 28 coaccusés passeront également le reste de leur vie incarcérés. Le gourou a échappé à la peine de mort. C'est pourtant ce qu'avait requis le parquet. Mais la juge s'y est refusée, notamment parce qu'elle estimait que, compte- tenu de la doctrine de Paul Mackenzie, la mort serait sans doute perçue comme une libération.

La magistrate a exposé tous les éléments qui accablent Paul Mackenzie et ses complices : la planification du massacre, sa mise en œuvre sur une durée extrêmement longue, la vulnérabilité des victimes, d'abord des enfants, puis des femmes, la violence, la torture et la dissimulation des dépouilles. Lors des plaidoiries, par la voix de son avocat, le gourou avait demandé à la cour *«clémence et indulgence». «Ce à quoi la juge a répondu directement : «Pour cette folie, il n'y aura pas de miséricorde.»* L'emprisonnement à vie est aujourd'hui la peine maximale pour la justice kényane, car ce pays pratique un moratoire de fait sur la peine de mort. Il n'y a pas eu d'exécutions au Kenya depuis près de quarante ans. Quoi qu'il en soit, Maître Obonyo, avocat de Paul Mackenzie, a d'ores et déjà annoncé son intention de faire appel, estimant que son client n'a pas bénéficié d'un procès équitable. De leur côté, les organisations de défense des droits de l'homme considèrent cette sentence comme un soulagement.

Mackenzie était le gourou d'une secte installée dans la forêt de Shakahola, dans le comté de Kilifi, sur la côte kényane. Il y prêchait un jeûne extrême pour rejoindre Jésus. En 2023, plus de 430 dépouilles y avaient été découvertes dans des fosses communes, une affaire dans le cadre duquel celui-ci reste poursuivi pour torture sur enfants, homicide involontaire et terrorisme, en plus de faire également l'objet de poursuites dans un autre dossier, celui de Kwa Binzaro, du nom d'un village de la même région où une autre secte pratiquant le jeûne a été démantelée l'année passée après avoir provoqué la mort d'une trentaine de personnes.

**Alain-Patrick MASSAMBA**

**Etude de Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU**
**Notaire**
**Sise 08, rue MOE VANGOULA, immeuble LOCKO, derrière l'ARC, face au stade ANSELMI, Centre-ville, Pointe-Noire, téléphones : 06 976 66 12/ 05 575 20 98.**

## AVIS DE CONSTITUTION

**GA-MARIE**
**SOCIETE A RESPONSABILITÉ LIMITEE UNIPERSONNELLE**
**AU CAPITAL DE 1.000.000 FCFA**
**Siège Social : n°109, rue NGOMA Dénis, immeuble Grain de sénevé centre-ville Pointe-Noire**
**REPUBLIQUE DU CONGO**

Aux termes d'un acte authentique reçu par **Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU,** Notaire, le treize avril 2026, dûment enregistré le 28 avril 2026, sous le **folio 079/99, n° 4102**, il a été constitué une société, ayant les caractéristiques suivantes :

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Objet: La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous autres pays :
- Promotion immobilière ;
- Mise à disposition du personnel ;
- Vente de véhicules ;
- Location de véhicules ;
- Nettoyage et entretien de véhicules ;
- Location de matériel de construction ;
- Prestations de service dans le bâtiment et la construction ;
- Prestation de service dans le multimédia ;
- Vente de matériel de bureau.

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus indiqué, et susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Dénomination sociale: **GA-MARIE**

Adresse: n°109, rue NGOMA Dénis, immeuble Grain de sénevé centre-ville, Pointe-Noire - République du Congo.

Administration: La gérance est assurée par l'associé unique, en l'occurrence **Monsieur ELINGA BOSSOMBO Bénit Don De Dieu** pour une durée de quatre (04) années renouvelables.

RCCM: Elle est immatriculée au RCCM sous le numéro **CG-PNR-01-2026-B13-00110.**

***Pour avis***
**La Notaire**
**Maître S.Soltia**
**BITSINDOU NDIHOULOU**

**AFRICA TAX AND LEGAL SERVICE**
**Société par Actions Simplifiée**
**Au Capital de 1 000.000 F. CFA**
**Siège Social : Centre-ville, 327 Avenue Marien NGOUABI, Immeuble SCI Les Cocotiers, B.P. : 1233, Pointe-Noire**
**RCCM : CG-PNR-01-2019-B16-00010**

**VELEBRON**
**Société à responsabilité limitée Unipersonnelle**
**Au Capital de 5 000.000 F. CFA**
**Siège Social : Zone Economique Spéciale de Pointe-Noire, République du Congo**
**RCCM : CG-PNR-01-2026-B13-00233**

## CREATION D'UNE SOCIETE A POINTE-NOIRE

Aux termes des statuts établis en la forme sous seing privé et déposés au rang des minutes du Notaire, **Maître Norbert Diétrich M'FOUTOU**, et de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital social, reçus par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire **le 27 octobre 2026**, il a été constitué une société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale: **VELEBRON ;**

Adresse du siège social: Zone Economique Spéciale de Pointe-Noire, Loango, parcelle IND-CIO-A2 ;

Objet social: La Société a pour objet, en République du Congo et à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, sous réserve de l'obtention de toute autorisation requise :

a) la fabrication, la transformation, le façonnage et le travail à façon/traitement à façon pour le compte de tiers de cellules photovoltaïques et de produits connexes ;

b) les opérations de perfectionnement actif, de transformation sous douane et autres régimes douaniers autorisés relatifs aux matières premières, composants, équipements, produits semi-finis et produits finis liés à l'activité de la Société ;

c) le stockage et l'entreposage des matières premières, composants, équipements, pièces détachées, produits semi-finis et produits finis liés à ses activités ;

d) l'importation et l'exportation des matières premières, composants, équipements, pièces détachées, produits semi-finis et produits finis liés à ses activités ;

e) la commercialisation et la vente, en République du Congo et à l'étranger, des produits fabriqués, transformés ou traités par la Société ;

f) et, plus généralement, toute opération licite se rattachant directement aux activités ci-dessus et nécessaire ou utile à leur réalisation, sans constituer une activité générale de commerce étrangère à l'objet principal de la Société ;

Durée de vie de la société : 99 ans ;

Gérant de la société : Monsieur **ALAIN SERGE MAHOUKOU ;**

Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, des statuts et de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital social sous le numéro **CG-PNR-01-2026-B-00675, le 27 octobre 2026.**

Déclaration d'immatriculation au RCCM de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2026-B13-00233 du 27 octobre 2026.**

REPUBLIOUE DU CONGO

COMITE NATIONAL
ECONOMIOUE ET FINANCIER
Secrétariat Général Boite
Postale: 126
BRAZZAVILLE

# AVIS D'APPEL À CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT DES MÉDIATEURS FINANCIERS

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de médiation financière institué par le décret no 2024-86 du 28 février 2024 et conformément à l'arrêté no 26 586 du 26 novembre 2024 portant procédure de désignation et attributions des médiateurs financiers, le Comité National Économique et Financier (CNEF) du Congo lance un appel public à candidatures pour les fonctions suivantes:
• Un médiateur financier titulaire pour la branche des établissements de crédit et de microfinance.
• Un médiateur financier suppléant pour la même branche.

**1. Mission et durée du mandat**
Les médiateurs favorisent le règlement amiable des litiges individuels entre les établissements de la branche concernée et leur clientèle. Ils interviennent en tiers indépendants, impartiaux et neutres, dans le respect du contradictoire et de la confidentialité, sans imposer de solution aux parties. La saisine est gratuite pour le client.

Le mandat est de trois (3) ans, renouvelable une fois. Les conditions d'exercice et de rémunération sont déterminées conformément aux textes applicables et à la lettre de mission. Les fiches de poste annexées précisent les attributions du titulaire et du suppléant.

**2. Conditions de candidature**
Le candidat doit remplir l'une des deux conditions alternatives suivantes:
• Être titulaire d'un master en sciences économiques, bancaires, financières, juridiques ou de gestion, ou d'un diplôme reconnu équivalent, etjustifier d'au moins cinq (5) années d'expérience professionnelle dans l'encadrement supérieur, notamment en gestion du contentieux, dans les modes alternatifs de règlement des litiges ou dans le domaine bancaire.
• À défaut, être titulaire au moins d'une licence dans l'un de ces domaines, ou d'un diplôme reconnu équivalent, et justifier d'au moins dix (10) années d'expérience professionnelle dans l'encadrement supérieur, notamment dans les domaines précités.

Il doit présenter les garanties d'intégrité, d'indépendance, d'impartialité et de disponibilité requises et ne relever d'aucune interdiction ou incompatibilité prévue aux articles 14 à 17 du décret no 2024-86. Une formation certifiante en médiation et une expérience en traitement des réclamations constituent des atouts, sans être des conditions obligatoires d'éligibilité.

**3. Composition du dossier**
**Le dossier, rédigé en français, comprend:**
Une lettre de motivation datée et signée, adressée au Secrétaire Général du CNEF, précisant la branche concernée et la fonction sollicitée, titulaire ou suppléant; Un curriculum vitae détaillé, daté et signé;
Les copies certifiées conformes des diplômes;
Les copies certifiées conformes des attestations de travail et la liste des fonctions précédemment exercées, avec la taille, l'effectif et la nature des activités des entreprises concernées; Un extrait ou une copie de l'acte de naissance;
**Deux photographies d'identité;**
Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité;
Un extrait du casier judiciaire de moins de trois (3) mois délivré par les autorités compétentes du pays de nationalité et du pays de résidence;
La liste des mandats et fonctions en cours dans d'autres sociétés, avec mention «néant» le cas échéant; Un certificat de résidence de moins de six (6) mois;
Une déclaration sur l'honneur attestant l'absence d'interdiction ou d'incompatibilité prévue par le décret n° 2024-86;
Un certificat d'imposition délivré par l'administration fiscale du Congo;
Une attestation de non-faillite ou de non-sujétion à une procédure collective d'apurement du passif.
Les originaux ou toute pièce complémentaire utile pourront être demandés pour vérification. Toute fausse déclaration peut entraîner le rejet de la candidature.

**4. Transmission des candidatures**
Les dossiers sont transmis par courrier électronique à l'adresse suivante:
recrutementmediateur26@gmail.com
Période de réception: du 02 novembre 2026 au 30 novembre 2026, à 15h00, heure de Brazzaville.
**Objet du courriel: «CANDIDATURE MÉDIATEUR FINANCIER - TITULAIRE ou SUPPLÉANT - NOM ET PRÉNOMS**

Les pièces sont numérisées de manière lisible en format PDF. Les photographies peuvent être jointes en format JPEG ou PDF. Le candidat indique ses coordonnées téléphoniques et son adresse électronique. Toute candidature aux deux fonctions doit être expressément signalée et motivée dans la lettre de candidature; chaque fonction sollicitée fait l'objet d'une évaluation distincte.

Un accusé de réception est adressé au candidat après enregistrement du dossier; il ne vaut pas validation de sa recevabilité. Tout dossier incomplet, non signé ou reçu hors délai peut être déclaré irrecevable.

**5. Sélection et désignation**
La procédure comprend les étapes suivantes:
• Enregistrement des dossiers par le Secrétariat Général du CNEF et contrôle de leur recevabilité administrative et réglementaire;
• Évaluation comparative des dossiers recevables par le comité de présélection désigné pour la procédure, suivant la grille des termes de référence;
• Entretiens avec les candidats présélectionnés, si le CNEF le juge nécessaire;
• Établissement d'un rapport d'évaluation et des listes de trois candidats éligibles pour les fonctions concernées, puis validation par le CNEF;
• Transmission à la COBAC pour approbation; celle-ci apprécie notamment l'aptitude professionnelle et l'absence de conflit d'intérêts ou d'incompatibilité et peut organiser un entretien;
• Nomination par arrêté de l'Autorité monétaire, sur proposition du CNEF après approbation de la COBAC, puis signature de la lettre de mission et de la déclaration d'indépendance, d'impartialité et de disponibilité. L'évaluation porte sur la formation (15 points), l'expérience pertinente (25 points), l'expertise technique et réglementaire (20 points), les aptitudes à la médiation (20 points), l'indépendance, l'intégrité et la disponibilité (15 points), ainsi que la connaissance du contexte national et institutionnel (5 points). Les conditions réglementaires d'éligibilité sont vérifiées préalablement à toute notation.

**6. Informations complémentaires**
Les fiches de poste sont annexées au présent avis. Les termes de référence et les renseignements complémentaires peuvent être demandésà recrutementmediateur26@gmail.çom.

Les informations recueillies sont utilisées exclusivement pour la procédure de sélection et traitées de manière confidentielle. Le résent appel ne constitue ni une promesse de nomination ni un engagement contractuel du CNEF.

*Fait à Brazzaville le 29 octobre 2026*

COMITÉ NATIONAL ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
Secrétariat Général
CONGO

**Le Secretaire Général du CNEF**

**SERGE DINO DANIEL GASSACKYS**

GOUVERNANCE FORESTIERE

# La loi sur le régime de partage de production des grumes réactualisée

**Une vingtaine d'acteurs de la société civile se sont regroupés du 29 au 31 octobre 2026, à Brazzaville pour un atelier d'analyse de la loi du 11 octobre 2024 sur le régime de partage de production des grumes. Organisé par l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH), avec l'appui du Programme forêt, gouvernance, marché et climat (FGMC II) et du Foreign Commonwealth & Development office (FCDO), du Royaume-Uni, cet atelier a eu pour objectif de favoriser la participation des plateformes dans les réformes en cours dans le secteur forestier. La société civile a ainsi passé au peigne fin cette loi, afin de formuler des propositions concrètes pour nourrir les trois futurs textes d'application attendus.**




*Les participants à l'issue de l'ouverture de l'atelier*

La République du Congo, un des pays du bassin du Congo dont la forêt représente 65% du territoire national a opté pour une gestion durable de ses ressources forestières à travers l'engagement dans plusieurs processus de gouvernance, tels l'Accord de partenariat volontaire (APV). Pour optimiser cette gestion, un certain nombre d'aspects doit être pris en ligne de compte, telle la question de partage de production de grumes, d'où l'interêt de cet atelier de trois jours, ayant regroupé les représentants des plateformes actives sur les questions de gouvernance forestière.

*«Cette loi fera l'objet d'analyse par les organisations et plateformes de la société civile pour effectuer d'abord une pré-analyse des aspects techniques, et une analyse liée aux aspects de prise en compte du genre et des droits des communautés locales et la population autochtone, identifier des éventuels éléments pouvant constituer la provision pour les textes d'application»*, a indiqué Nina Cynthia Kiyindou, présidente exécutive de l'OCDH, à l'ouverture de l'atelier.

Il est entendu que les modalités d'organisation du partage de production sont déterminées par la loi. A cet effet, la loi sur le régime de partage de production des grumes a été adoptée dans un processus *"non transparent et non inclusif"*, à la suite d'une étude, ont laissé entendre les organisateurs de cet atelier. Dans cette loi, il a été institué la mise en place d'une société chargée de gérer la part de l'Etat dont le pourcentage s'élève à 15%. Aucune modalité de gestion de cette part n'est prévue, les avantages des communautés locales et des populations autochtones ne sont pas précisés. C'est pour cette raison que la société civile s'est lancée dans l'analyse et a formulé des contributions pouvant constituer la provision de 3 textes d'application de la loi de partage de production des grumes. Les participants ont, avec l'aide de trois facilitateurs, examiné les aspects de genre, des droits de communautés locales et des populations autochtones. Aussi, une note d'analyse des plateformes a été produite à cette occasion. Cette démarche traduit l'engagement de la société civile civile à contribuer à une gestion transparente des ressources forestières nationales.

**E.M.-O.**

PARC NATIONAL DE CONKOUATI-DOULI

# Gravement grignoté par les permis pétroliers

**Les plateformes des organisations de la société civile ont produit lundi 9 novembre 2026 à Brazzaville, à l'occasion de la tenue de la Cop 31, en Turquie, une déclaration pour se lever contre l'attribution des permis pétroliers dans le parc national Conkouati-Douli, dans le Kouilou.**



*Une vue partielle des membres de la societé civile au cours des travaux*

Aujourd'hui, le parc est confronté à une pression croissante liée à l'attribution de concessions pétrolières. Selon la déclaration, rendue publique par Jean-Claude Mabiala, le point focal de la plateforme pour la gestion durable des forêts (PGDF) à Pointe-Noire et dans le Kouilou, a fait savoir que le parc national de Conkouati-Douli, créé en 1999 sur la liste inclusive du patrimoine mondial de l'UNESCO, est exposé à des menaces graves sur un patrimoine écologique.

Il constitue l'un des patrimoines écologiques les plus riches et les plus emblématiques du Congo. Sa superficie est à plus de 8000 km2. On y trouve notamment près de 900 gorilles de plaine de l'Ouest, 946 éléphants de forêt, 4877 chimpanzés communs, 1390 gorilles, 300 dauphins à bosse de l'Atlantique, en plus d'une biodiversité exceptionnelle associant forêts tropicales, zones humides, mangroves, rivières, estuaires, lagunes et écosystèmes marins.

Au-delà de la richesse biologique, le parc national Conkouati-Douli joue un rôle écologique et climatique important. Ses écosystèmes forestiers et humides contribuent au stockage de carbone, à la régulation des cycles de l'eau et au maintien des équilibres écologiques. Le parc national Conkouati-Douli constitue également un espace de vie et de subsistance pour environ 6500 habitants, dont les activités traditionnelles reposent notamment sur la pêche, l'agriculture à petite échelle et l'exploitation des ressources forestières non ligneuses.

Les deux blocs pétroliers, dénommés Conkouati et Niambi, respectivement attribués à la société chinoise Oil national Gas Overseas Holding United et à la société ORIENTAL Energy chevauchent ensemble plus de la moitié de la superficie du parc et près de 90 % de ses zones humides protégées. Face à cette situation, les organisations de la société civile signataires de la déclaration ont réaffirmé le caractère illégal et inconstitutionnel de toute activité d'exploitation pétrolière au sein du parc. Elles ont exigé l'annulation immédiate des permis délivrés dans les limites du parc et ont demandé la publication transparente désormais de toutes les décisions administratives y afférentes. Ces organisations signataires sont: Plateforme pour la gestion durable des forêts (PGDF), Cadre de concertation des organisations de la société civile dans le processus Redd+ (CACOREDD), Réseau national des populations autochtones du Congo (RENAPAC) et Réseau des femmes africaines pour le développement durable (REFADD).

Trésor Chardon Nzila Kendet, directeur exécutif du centre d'actions pour le développement (CAD), a donné ses impressions sur cette déclaration: *«Aujourd'hui s'ouvre en Turquie la Cop 31. A l'occasion de cette rencontre internationale, il sera question des grands enjeux environnementaux et climatiques, mais aussi des droits des communautés locales et des populations autochtones. Nous avons décidé à cette occasion de remettre sur la place publique la problématique des permis pétroliers attribués dans le parc national Conkouati-Douli, dans le Kouilou. Ce parc abrite actuellement environ 7000 habitants, dont les moyens de subsistance sont directement liés à cet écosystème. Les menaces qui pèsent aujourd'hui sur le parc touchent également les communautés locales et populations autochtones. La situation est très critique, parce que deux permis pétroliers attribués dans un parc protégé, c'est quelque chose d'extrêmement préoccupant».*



*Jean-Claude Mabiala pendant la déclaration à la fin de la rencontre*

**Philippe BANZ**

LE BASSIN DU CONGO

# En proie aux menaces multiples pour sa survie

**Les femmes venues de trois pays du Bassin du Congo (Cameroun, Congo et RDC) ont tenu une réunion d'échange transfrontalier sur l'extractivisme du minerai de fer et d'autres minerais, ainsi que de l'exploitation forestière. Elle a eu lieu à Brazzaville du 3 au 5 novembre 2026. La rencontre a offert un espace de partage d'expériences, de renforcement de leur solidarité et de réflexion collective sur les moyens par lesquels les femmes et les communautés peuvent défendre le Bassin du Congo en tant que bien commun.**



*Photo de famille après la cérémonie d'ouverture*

Le Bassin du Congo subit une pression croissante liée aux activités extractives. Ces activités peuvent avoir des conséquences importantes sur les forêts, les rivières, les terres agricoles, les moyens de subsistance et les territoires communautaires. Le bassin représente un espace écologique et social partagé, reliant les communautés d'Afrique centrale. Ses forêts, ses rivières, ses zones humides et sa biodiversité soutiennent les moyens de subsistance, les cultures et la reproduction sociale de millions de personnes. Les femmes, en particulier, dépendent des forêts, des terres et de l'eau pour la production alimentaire, les activités de soin, leurs moyens de subsistance et la transmission des savoirs communautaires aux générations futures.

C'est dans ce contexte que l'organisation africaine Womin, en collaboration avec ses partenaires *''Green development advocates''* (GDA), Association pour le respect des droits des populations autochtones et du développement durable et du droit de l'homme (ARPA2DH), la Dynamique des femmes pour le développement (DYFED) et le Centre pour la promotion de la femme (CEPF) a organisé cette réunion. Les femmes vivent dans les communautés forestières ou travaillent auprès des communautés dépendantes des forêts tropicales, affectées par l'extraction des ressources et l'exploitation du minerai de fer. L'objectif a été de partager les stratégies développées par les femmes des trois pays pour défendre les forêts, les rivières, les terres et les moyens de subsistances des communautés avec le droit de dire non.

A la fin des travaux, les participantes ont publié une déclaration pour la défense du Bassin du Congo qui est un sanctuaire de biodiversité unique, une richesse écologique et humaine inestimable. C'est le puits de carbone de la planète et sa préservation est une condition principale pour limiter le réchauffement climatique mondial. A l'issu des échanges, il a été démontré que le Bassin du Congo est actuellement confronté à des menaces majeures liées à l'exploitation forestière et minière abusive, à l'agriculture et à la production du bois-énergie, au développement des infrastructures sans études d'impact environnemental et social rigoureuses. Les projets développés accentuent davantage la paupérisation des communautés. La femme est la plus vulnérable et la grande victime de ces abus. Car dans le monde rural, la femme joue un rôle crucial dans la prise en charge des besoins alimentaires de la famille.

Les travaux ont été placés sous la présidence de Cherroti Blanchard Mavoungou,, président de l'Association pour le respect du droit des populations autochtones, du développement durable et du droit de l'homme (ARPA-2DH) et de Mme Georgine Kengné, coordonnatrice des projets de Womin Alliance, basée en Afrique du Sud.

Clôturant les travaux, Cherroti Blanchard Mavoungou a dit: *«cette rencontre nous rappelle l'importance de renforcer la collaboration entre les femmes des associations, de promouvoir la participation des communautés locales et populations autochtones aux décisions et de veiller au respect de leurs droits»*. Pour Georgine Kengne, *«les femmes sont, non seulement les gardiennes de la terre, mais également les gardiennes de la forêt. Il est important que plusieurs forêts communautaires soient créées, de façon que les femmes continuent de les garder, de les préserver. Avant l'arrivée des compagnies minières, les femmes et les hommes préserveraient les forêts. Ils savaient quel arbre de chauffe couper et préserver la biodiversité. C'est pourquoi, il est question de donner autant de pouvoir à ces femmes comme par le passé pour qu'elles continuent leurs activités, non seulement de préservation de la forêt, mais également être les gardiennes des terres et des forêts»*.

**Philippe BANZ**

CHAPELLE DE L'ACERAC

# A l'heure des innovations spirituelles, intellectuelles et pastorales

**L'hôtel Saint François de Paule de l'Association des Conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC) à Brazzaville, qui est un établissement de référence qui allie l'excellence du service hôtelier à un cadre de travail fondé sur des valeurs d'éthique, de respect, d'intégrité et de bienveillance héritées d'une culture d'inspiration catholique, a un nouveau secrétaire général.**

L'abbé Stève Gaston Bobongaud, ancien doyen de la Faculté de philosophie de l'université catholique d'Afrique centrale (UCAC) de Yaoundé, au Cameroun, a été nommé au secrétariat général de cette institution ecclésiale de la sous-région Afrique centrale par un décret signé du président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC). Il remplace à ce poste l'abbé Antonio Mabiala et est secondé par l'abbé Jean-Baptiste Ngoyi-Ngoma, ancien secrétaire général adjoint et gestionnaire de la Conférence épiscopale du Congo.

Les nouveaux secrétaires généraux héritent d'un immense chantier de rénovation pour cette année pastorale 2026-2027 intitulé: *«Cap d'innovations avec la lectio divina»* ou la lecture de la Parole de Dieu. La *«lectio divina»*, c'est la lecture priante de la Parole de Dieu. C'est l'étape stratégique de diversification des conférences dont le lancement a eu lieu officiellement mercredi 21 octobre 2026 dans cette chapelle.

Outre l'aspect commercial et touristique de l'hôtel, on y trouve la chapelle pour les célébrations eucharistiques et l'adoration du Saint-Sacrement. Celle-ci offre également des thématiques d'approfondissement de la foi chrétienne, notamment les conférences pour un éveil spirituel des fidèles qui la fréquentent.

*«L'heure des innovations pastorales, spirituelles et intellectuelles a sonné»*. C'est dans cet esprit que l'abbé Stève Gaston Bobongaud entend insuffler une nouvelle dynamique dans la pastorale des fidèles chrétiens, à travers les conférences du mercredi soir sur les thématiques diverses qui seront animées par des sachants. C'est un programme innovant qui offre des opportunités d'approfondissement de la spiritualité des fidèles, en mettant la dimension communautaire au centre de leur vie chrétienne. La chapelle de l'ACERAC entend élargir sa pastorale, offrir à ses fidèles chrétiens un accès encadré de la Bible pour une lecture assidue de la Parole de Dieu. Les conférences du mercredi servent à approfondir ce que les prédécesseurs ont amorcé, notamment la formation permanente et intégrale des fidèles chrétiens et des intellectuels, afin de mémoriser la Parole de Dieu.

La conférence inaugurale sur la *«lectio divina»* a été présentée par Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala, docteur en sciences bibliques. La modération a été assurée par l'abbé Stève Gaston Bobongaud, docteur en philosophie.



*Mgr Ildevert Mathurin Mouanga et l'abbé Stève Gaston Bobongaud*

Réunis autour du secrétaire général de l'ACERAC, les fidèles chrétiens, les prêtres, les religieuses, les intellectuels et des professionnels des médias: La Semaine Africaine, Radio Maria, Youtube et l'animateur de l'Emission *«Le Jour du Seigneur»* diffusée sur la chaîne de télévision DRTV, ont participé à cette conférence inaugurale.

Dans son allocution, l'abbé Stève Gaston Bobongaud a souligné: *«Cette innovation «la lectio divina» s'inscrit dans la volonté d'accompagner les fidèles chrétiens à renforcer leur compétitivité, leurs capacités et à mieux appréhender la Parole de Dieu qui est une thématique de l'année, proposée par le Pape Léon XIV. Notre chapelle s'est inscrite autour d'une conviction forte, celle de construire une Eglise qui soit forte avec ses fidèles, capables d'intérioriser la Parole de Dieu par la maîtrise de la Bible, à commencer par la Genèse jusqu'à l'apocalypse»*, a indiqué le secrétaire général.



*Les participants à la conférence*

Avant de poursuivre que l'année pastorale 2026-2027 s'inscrit dans un contexte d'innovation et de redynamisation des activités pastorales à la chapelle de l'ACERAC qui est un cadre de prière, de grâce et de renouveau spirituel.

«C'est dans cette dynamique que s'inscrit la conférence inaugurale avec la leçon la *«lectio divina» qui marque l'ouverture de l'année pastorale. Elle constitue un appel et un moment à la conversion, à l'approfondissement de la fidélité au Christ et au renouvellement de l'engagement chrétien au service de l'évangile et de la mission reçue. Cette thématique met en relation trois dimensions essentielles: l'affermissement de l'identité ecclésiale enracinée dans la vocation baptismale; la relecture du témoignage de vie; l'engagement à devenir des témoins d'espérance et des serviteurs de la vie. Renouer avec les conférences, c'est chercher l'enracinement de la Parole de Dieu dans les cœurs des fidèles»*, a dit l'abbé Bobongaud. Puis, il a défini le plan stratégique qu'il entend impulser tenant compte de son expérience accumulée à l'UCAC, à Yaoundé, au Cameroun.

Mgr Ildevert Mathurin Mouanga s'est focalisé sur les Saintes écritures, en prenant appui sur l'Ancien et le Nouveau Testaments, notamment le livre d'Exode 19, 20; Néhémie 1, 8-12; Deut. 6,4 et Jean 1,45. Ces textes mettent en exergue les paroles prononcées par Dieu envers son peuple dans toutes les circonstances. Ce sont des paroles de foi et d'espérance. L'évêque conférencier a souligné: *«Lire la Parole de Dieu à haute et intelligible voix, c'est l'approfondir et la mémoriser, car elle est la règle suprême de la foi. «La lectio divina» est une pratique très ancienne de l'Eglise qui remonte à la tradition juive. La lecture trouve sa source dans la liturgie et son sens dans la prière contemplative et méditative. De ce fait, les mots doivent être bien articulés et bien prononcés. Pour mieux comprendre le texte, il faut utiliser la Bible Tob ou Bible ecclésiale qui est une traduction de l'Edition Africaine, pour la catéchèse, la liturgie et la pastorale»*.

Avec la relance des activités du mercredi soir, le secrétariat général de l'ACERAC confirme son ambition de se positionner comme un acteur innovant dans la marche synodale de l'Eglise-Famille de Dieu au Congo et en Afrique centrale.

Pour la petite histoire, le siège de l'ACERAC est situé derrière la Cathédrale Sacré-Cœur, dans l'ancien site de l'école Sainte Jeanne-d'Arc. Il est l'institution des évêques de l'Afrique centrale qui regroupe le Cameroun, le Tchad, la République Centrafricaine, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Congo. Sa présidence est tournante, et le secrétariat général est assuré de manière permanente par le Congo qui abrite le siège.

**Pascal BIOZI KIMINOU**

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

# Une messe pour la paix et la réconciliation au Proche-Orient à Saint François d'Assise

**Mgr Simon Faddoul, évêque de l'éparchie maronite Notre-Dame de l'Annonciation en Afrique, résidant à Abuja, au Nigéria, a célébré le dimanche 8 novembre 2026 en l'église Saint François d'Assise, une messe de renouvellement de l'Eglise, pour la paix et la réconciliation au Proche-Orient.**



*Les prêtres autour de l'évêque de l'éparchie maronite Notre-Dame de l'Annonciation en Afrique*

Une célébration eucharistique célébrée en français et en arabe selon la divine liturgie de l'Eglise et le rite catholique maronite. La joie était à son paroxysme du côté de la communauté libanaise résidant à Brazzaville qui a pris part à cette messe, marquée par trois moments: lecture des textes bibliques choisis pour la circonstance; l'homélie et la communion. Outre les abbés Jonas Koudissa, aumônier national des cadres catholiques, des élites, des hommes et des femmes politiques; Guy Noël Okamba, coordonnateur national de la Commission épiscopale Justice et paix; John Comly Bokotaka Ngouba, administrateur paroissial de Saint François d'Assise; André Nsakala et Arnaud Nganga, curé de la paroisse Saint Jean-Marie Vianney de Mouléké; des personnalités civiles et militaires ont également été associées à cette messe. On pouvait y noter la présence de Dieudonné Bantsimba, maire de Brazzaville; le couple Joseph Kignoumbi-Kia Mboungou; le colonel-major Remy Ayayos Ickounga et bien d'autres.

L'évêque de l'éparchie maronite a dit sa communion avec toute l'Eglise universelle de prier pour les enfants, les jeunes, le peuple pour que la paix et la réconciliation reviennent au Proche-Orient. *«Nous sommes réunis en cette église Saint François d'Assise pour une cause: celle de témoigner de notre affection au peuple du Proche-Orient par la prière, afin que règne la paix dans cette partie de la planète en proie à des violences de toutes sortes. Nous sommes réunis pour implorer la miséricorde divine, intercéder pour les enfants, les jeunes et les adultes en difficultés»*.

Au cours de cette messe, il a été écouté le témoignage d'un rescapé des conflits.

Cette célébration eucharistique a été rendue possible grâce à l'implication de la Nonciature apostolique et de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC). Conformément au canon 214 du Code de Droit Canonique et au décret Conciliaire Orientalium Ecclesiarum, les fidèles chrétiens ont le droit inaliénable de célébrer le culte divin et de mener leur vie spirituelle selon les traditions de leur propre rite.

Tous les prêtres présents ont communié au corps et au sang du Christ suivant le rite de l'Eglise maronite.

L'organisation de cette messe a été assurée par l'abbé Jonas Koudissa avec le concours du directeur général de l'hôtel Michael, à Brazzaville, Naji Khoury Mikhael.



*Les officiels posant avec l'évêque et les prêtres*

Rappelons que l'Eglise maronite est une Eglise catholique orientale dont les origines remontent à la première moitié du 5e siècle. Elle tient son nom de la vie spirituelle et ascétique de Saint Maron, ermite mort vers l'an 410, qui mena une vie d'adoration et de prière à ciel ouvert.

L'Eglise maronite est dirigée par un patriarche résidant à Bkerké, au Liban dont l'actuel occupant du siège est Sa Béatitude et Eminence le Cardinal Béchara Boutros Raï, 77e patriarche dans la succession qui remonte à Saint Jean Maron, élu en 685.

La visite du Pape Léon XIV en novembre-décembre 2025 au Liban et à Bkerké en témoigne longuement, et l'Eglise maronite est en pleine communion avec le Saint-Siège (cf. Orientalium Ecclesiarum). Ainsi, tradition latine (Occidentale) et tradition maronite (Orientale) enrichissent une seule et même Eglise catholique sous l'autorité du Pape, successeur de Pierre.

On ne peut pas parler de paix, lorsqu'à côté, on voit se produire des pires tragédies engendrées par des humains et lorsque de l'autre côté, il y a des personnes qui posent des actes héroïques pour sauver le prochain du sadisme.

Les humains qui font la guerre, pourtant créés à l'image et à la ressemblance de Dieu, peuvent aussi construire la paix.

La paix est la vie des humains. Sans elle, tous les édifices sont détruits et les personnes sont brutalement arrachées à la vie. Le Christ a donné sa vie, afin que les humains soient libérés de toute oppression. L'incarnation et le don de la vie du Christ sur la Croix sont les expressions les plus fortes de la foi qui puisse être mise dans l'humain. C'est ce qui, au-delà des horreurs perpétrées par l'humain, nous habilite et nous fait oser de parler de paix.

Malgré le manque de paix dans certaines parties du globe, fruit de l'appétit vorace des politiciens, le Christ, prince de la paix, est toujours à nos côtés. Il a donné sa vie pour nous sauver du pêché, pour que nous ayons la vie en abondance.

La paix, on en parle et on en reparlera toujours dans le monde. Jésus-Christ, prince de la paix, sauve le monde.

**Pascal BIOZI KIMINOU**

MESSAGE DES EVEQUES DU CONGO A L'ISSUE DE LEUR 55è ASSEMBLEE PLENIERE

# Bâtir une Eglise-Famille de Dieu dans l'unité et la coresponsabilité

## «Un dans le Christ, unis dans la mission»

*(Suite et fin)*

Les clés d'une gouvernance intègre. C'est pourquoi, à la fin de cette Assemblée plénière, nous voudrions vous le redire solennellement: l'Église a un impérieux besoin de vos compétences intellectuelles, humaines et professionnelles ainsi que de votre rigueur morale pour garantir sa crédibilité interne, de même que la société a besoin de votre probité pour promouvoir la justice sociale, purifier les structures temporelles et bâtir la paix.

**VIII. NOS ENGAGEMENTS PASTORAUX**

29. Nous, vos Pasteurs, accueillons dans la sainte crainte de Dieu la gravité de la charge spirituelle et temporelle confiée à notre sollicitude. À la lumière des enseignements du Deuxième Concile du Vatican et en étroite communion avec le Souverain Pontife et le Magistère universel, Nous affirmons solennellement que l'exercice de notre autorité pastorale est indissociable d'une exigence absolue d'intégrité, de transparence et de justice.

**30. Dans ce sens, nous prenons les engagements ci-après:**

a) La mise en œuvre d'audits réguliers. Devant le Christ, Chef de l'Église, Nous Nous engageons à soumettre l'ensemble de nos institutions diocésaines et de nos services ecclésiaux (Secrétariats, Économats, structures de santé, réseaux scolaires, etc.) à des audits réguliers, vécus comme des moments de vérité, de croissance et de charité fraternelle.

b) La préservation du patrimoine ecclésial. Fidèles à la doctrine sociale de l'Église rappelant la destination universelle des biens, Nous Nous engageons à veiller à ce qu'aucun bien de l'Église ne soit détourné au profit d'intérêts particuliers, mais que tout demeure intégralement consacré à la mission évangélique.

c) La promotion de la sobriété évangélique. Répondant à l'appel du Pape François, Nous Nous engageons à vivre et à promouvoir la sobriété évangélique, à nous faire encore plus proches des souffrances de notre peuple, à respecter et à valoriser la place aux laïcs et à consolider les solidarités ecclésiales.

d) Une démarche exemplaire, synodale et prophétique. Nous engageons notre ministère à faire de l'Église-Famille de Dieu au Congo une maison transparente et fraternelle, où tous — clercs, consacrés et laïcs — marchent ensemble dans la vérité. Nous sommes convaincus que c'est en renouvelant nos propres pratiques de gestion, dans un esprit de conversion partagée et de coresponsabilité, que l'Esprit Saint donnera à toute notre communauté ecclésiale la force d'avancer ensemble.

**IX. EXHORTATIONS ET APPELS**

31. Forts de ces exigences évangéliques et conscients de l'urgence de cette conversion pastorale, Nous, vos Évêques, en appelons à la conscience et à l'engagement de tous, afin que cette vision d'une gérance intègre et transparente ne demeure pas un simple vœu, mais devienne la boussole de notre marche ecclésiale. Pour notre Eglise locale, nous vous adressons les exhortations et appels ci-après:

**A. Au Clergé et aux Personnes Consacrées**

32. Nous vous exhortons à être les premiers protagonistes de la conversion pastorale et économique. Les biens paroissiaux et communautaires sont un dépôt sacré destiné à la mission : organiser le culte divin, assurer une honnête subsistance au clergé et aux autres ministres, accomplir les œuvres de l'apostolat sacré et de charité. Veillez à collaborer étroitement et respectueusement avec les fidèles laïcs au sein des Conseils pour les Affaires économiques, en faisant de la transparence financière un moyen de sanctification. Renonçons tous à la tentation de gestion solitaire ou informelle.

33. Chers prêtres, diacres et personnes consacrées, vous qui êtes les plus proches collaborateurs de l'Évêque et les bergers du troupeau, donnez l'exemple d'un comportement irréprochable et d'une sobriété évangélique. La crédibilité de votre ministère spirituel sera d'autant plus forte, si vous vous investissez pour une administration rigoureuse et transparente des biens qui vous sont confiés conformément à la nouvelle Charte Nationale de l'Intendant fidèle.

**B. Aux Fidèles Laïcs**

34. Nous vous invitons instamment à vous approprier cette Charte Nationale, afin d'en faire le levier d'un engagement renouvelé et fécond (cf. 1 P 4, 10). L'Église-Famille de Dieu contemple avec gratitude la diversité de vos charismes (cf. 1 Co 12, 4-7; Rm 12, 6); elle a toujours reconnu, avec une sollicitude particulière, la nécessité d'appuyer sa mission sur la rigueur et l'excellence de vos compétences techniques, juridiques, financières et de gestion (cf. Mt 25, 14-30; Lc 16, 10).

35. Chers fidèles laïcs, témoins du Christ au cœur du monde (cf. Lumen Gentium, n° 31), vous êtes appelés à manifester les valeurs du Royaume de Dieu à travers l'exercice de vos professions (cf. Gaudium et Spes, n° 43). L'heure nous convie tous à dépasser une posture de simples bénéficiaires pour embrasser pleinement la grâce de la coresponsabilité (cf. CDC, can. 208 & 225; Christifideles Laici, n° 15). En mettant généreusement vos talents au service du Corps du Christ, vous devenez avec les clercs et les personnes consacrées les bâtisseurs d'une Église créative et autonome (cf. Ecclesia in Africa, n° 104), capable de répondre avec fidélité aux défis de notre temps.

**C. Aux Secrétaires Généraux et Coordonnateurs des Commissions Épiscopales**

36. Vous, chers collaborateurs, qui portez la charge de la conception, de l'animation et du suivi de l'action pastorale et sociale de notre Conférence, nous vous exhortons à vous engager pleinement dans la phase opérationnelle du Plan stratégique 2026-2035. Veuillez adopter sans réserve les outils de gouvernance moderne, assainir vos archives par la transition numérique et faire de la reddition régulière des comptes un acte de fidélité à l'Évangile et à l'Église.

**D. Aux Aumônières et Aumôniers**

37. Vous qui accompagnez les Mouvements d'Apostolat, les Associations laïques et les Corps de métiers, votre rôle est essentiel. Car, l'Aumônerie ne se réduit pas à la seule dimension spirituelle et cultuelle, mais elle implique aussi un regard rigoureux sur la gestion des biens temporels. Soyez donc les formateurs permanents des consciences.

38. Nous vous exhortons à être vigilants sur la gestion financière au sein de vos aumôneries. Encouragez les laïcs à intérioriser la *«Spiritualité de l'Audit»*. En veillant à ce que la transparence comptable devienne le prolongement logique de la ferveur spirituelle, vous aiderez les fidèles du Christ à conformer leurs actes à la vérité de l'Évangile (cf. Jn 3, 21).

**E. Aux Mouvements d'Apostolat, Groupements et Services**

39. Nous vous exhortons à opérer une profonde conversion. L'adhésion à un Mouvement ne peut se réduire à la seule dévotion spirituelle. Elle doit se traduire aussi par un engagement social structuré, honnête et rigoureux. Les Mouvements ne devraient plus être des lieux de gestion informelle. Gérez vos cotisations et vos fonds avec transparence à travers l'intégration du Guide de l'Audit Simplifié que nous mettons à la disposition de toute notre Église. Vos structures doivent devenir des laboratoires où l'on apprend à bien gérer. Résistez à la mondanité (Evangelii Gaudium, n. 93-95).

40. Nous rappelons que les biens des groupements, mouvements et services appartiennent à l'Église et sont destinés à la réalisation des œuvres d'apostolat. Adoptez également la spiritualité de la sobriété évangélique en donnant la priorité au soutien des plus démunis et à l'émergence de structures sociales et ecclésiales porteuses d'avenir.

**F. Aux baptisés engagés dans la sphère publique et dans la société civile**

41. Nombreux sont les baptisés qui œuvrent dans le domaine de la politique, de l'économie, du social et de la culture. Nous vous exhortons à prendre conscience que dans ces différents domaines, vous êtes envoyés par le Christ lui-même et vous y représentez l'Eglise. Il vous revient donc d'y travailler de sorte à imprégner les réalités temporelles de la lumière du Christ, afin qu'à son tour, le monde s'imprègne de l'Esprit du Christ et atteigne plus efficacement sa fin dans la justice, la charité et la paix (cf. Concile Vatican II, Lumen Gentium, n. 36). Cette tâche est noble et mérite d'être vraiment intériorisée par les fidèles laïcs. La gestion des affaires publiques n'est pas une fin en soi, mais un ministère pour le service de tous et pour la promotion du bien commun, avec une attention particulière pour les plus vulnérables d'entre nous. La Sainte Ecriture enseigne, en effet: *«Celui qui veut devenir grand parmi vous sera votre serviteur»* (Mt 20,26; Gaudium et Spes, n. 75).

42. A plusieurs reprises, dans nos différents messages, nous y sommes revenus. Nous ne cesserons jamais d'attirer votre attention à ce sujet. Par vos diverses compétences dans les disciplines où vous exercez, et par vos activités, cherchez toujours à vous appliquer de toutes vos forces *«à obtenir que les valeurs de la création soient cultivées dans l'intérêt (…) de tous les hommes, selon les fins du Créateur et la lumière de son Verbe…»* (Lumen Gentium, n. 36).

43. Dans un esprit de collaboration constructive, pour le bien de tous, nous vous exhortons à faire de la redevabilité et de la transparence les boussoles de la gestion, emboîtant ainsi le pas aux exigences morales rappelées par l'Encyclique Caritas in Veritate du Pape Benoît XVI (n. 36) sur la probité des gestionnaires de la chose publique. À l'issue de cette Assemblée plénière, notre Eglise est déterminée à redoubler d'efforts de rigueur dans sa gestion des biens temporels. C'est pourquoi vous vous encourageons à vous engager résolument sur la voie de la transparence et de l'équité, afin que les immenses ressources dont Dieu a doté notre terre, portent davantage leurs fruits pour la justice sociale et la prospérité partagée par tous les citoyens.

44. A la fin de sa lettre encyclique *«Magnica Humanitas»*, le Pape Léon XIV a donné un certain nombre de recommandations dont nous voulons reprendre ici quelques-unes: *«Restons fidèles à la vérité»* (MH, n. 237), *«Investissons dans l'éducation, qui commence par nous-mêmes !»* (MH, n. 238), *«Prenons soin de nos relations»* (MH, n. 239), *«Aimons la justice et la paix»* (MH, n. 240). Voilà autant de chantiers pour lesquels nous pouvons investir nos énergies, pour l'avènement d'un monde meilleur.

**G. Aux Enfants et aux Jeunes**

45. À la suite de l'enseignement de l'Église universelle, qui rappelle que le bien commun exige *«le civisme, la responsabilité sociale et le dévouement au service de tous»* (Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église, n. 165), nous vous invitons instamment à élever votre esprit et à embrasser la culture de l'audit, de la bonne gouvernance, de la créativité et de la transparence. Ne vous détournez pas de l'effort honnête ni du sens aigu de la responsabilité, qui vous garantiront un avenir radieux au sein de notre Nation.

*Donné à Brazzaville, le 18 octobre 2026,*

Les Archevêques et Evêques du Congo

+ Mgr Bienvenu MANAMIKA BAFOUAKOUABOU
Archevêque de Brazzaville
Président de la CEC

+ Mgr Urbain NGASSONGO
Evêque de Gamboma
Vice-Président de la CEC

+ Mgr Gélase Armel KEMA
Archevêque d'Owando

+ Mgr Abel LILUALA
Archevêque de Pointe-Noire

+ Mgr Blévert Mathurin MOUANGA
Evêque de Kinkala

+ Mgr Daniel NZIKA
Evêque d'Impfondo

+ Mgr Toussaint NGOMA-FOUMANET
Evêque de Dolisie

+ Mgr Armand Brice EBOMBO
Evêque de Ouesso

+ Mgr François Hubby MBOUANGUI
Evêque Diocésain de Nkayi

XXXIIIEME DIMANCHE ORDINAIRE ANNEE A

# «Des serviteurs qui ne doivent pas dormir»

***Textes:*** *Pr 31,10-13.19-20.30-31; Ps 127; 1 Th 5,1-6; Mt 25,14-30*

En cet avant-dernier dimanche de l'année liturgique, l'Eglise nous prépare avec solennité à la venue définitive du jour du Seigneur. C'est l'avertissement vibrant que nous lance l'apôtre Paul dans la seconde lecture: *«Que le jour du Seigneur ne vous surprenne pas comme un voleur»*. Interrogé autrefois sur le calendrier de sa venue, le Christ n'a fixé aucune date, mais il a exigé de ses disciples une vigilance de chaque instant. L'apôtre nous exhorte à ne pas nous endormir dans l'illusion d'une fausse tranquillité. Au cœur de nos existences, deux convictions ultimes doivent guider nos pas: Dieu nous aime infiniment et, un jour, nous rendrons compte de notre passage sur cette terre. Cette conscience de notre fragilité n'est pas un motif d'angoisse, mais l'aiguillon d'une vie pleinement responsable.

L'évangile de ce dimanche vient illustrer cette urgence à travers la célèbre parabole des talents. Un maître s'absente après avoir confié des biens immenses à ses serviteurs: cinq talents au premier, deux au second, un au troisième, *«à chacun selon ses capacités»*. Dans l'Antiquité, un talent représentait une somme colossale, une richesse inestimable. En l'absence du maître, les serviteurs ont la lourde responsabilité de les faire fructifier. Les deux premiers, pleins d'audace et de dynamisme, doublent le capital de départ et obtiennent les éloges chaleureux de leur Seigneur. En revanche, le troisième serviteur, paralysé par la peur et la frilosité, se contente d'enfouir son unique talent dans la terre pour le restituer intact. Il est sévèrement réprimandé et puni pour sa stérilité.

La signification de cette parabole résonne avec une clarté fulgurante pour notre vie de baptisés. Le maître qui part en voyage, c'est le Christ; les serviteurs, c'est nous. Les talents reçus ne sont autres que les dons inestimables que le Seigneur a déposés entre nos mains: sa Parole de vie, la grâce des sacrements, le don de la foi, le pardon et la capacité d'aimer nos frères et sœurs. Ces trésors ne nous ont pas été donnés pour être conservés jalousement dans un coffre-fort ou cachés par peur du risque. Le Seigneur exige de nous que nous les fassions fructifier au grand jour, qu'ils se traduisent en actes concrets de service et de charité envers notre prochain. C'est précisément ce que nous enseigne la première lecture à travers l'éloge de la femme vaillante: la vraie valeur ne réside pas dans les apparences trompeuses, mais dans l'engagement quotidien, le labeur discret et les mains tendues vers les pauvres.

Cette exigence de fécondité spirituelle et sociale fait écho aux orientations de l'Eglise universelle et locale. Dans son Magistère, le Pape François ne cesse de nous mettre en garde contre la mondanité spirituelle et la culture de l'indifférence, qui reviennent à enterrer les dons de Dieu. De même, les évêques du Congo rappellent régulièrement que la foi chrétienne authentique est inséparable de la construction de la justice et de la solidarité fraternelle. Au cœur de notre société congolaise, marquée par des défis socio-économiques complexes et l'attente légitime d'un mieux-être pour la jeunesse, le chrétien ne peut pas se contenter de faire de la figuration ou de pratiquer une religion de façade le dimanche. Vivre de l'évangile, c'est refuser la paresse morale, faire circuler la force de la réconciliation là où règnent les divisions, et devenir des artisans de paix et de fraternité dans nos familles et nos lieux de travail.

La période actuelle, souvent marquée par les initiatives de solidarité et le partage envers les plus démunis, nous offre une occasion concrète de répondre à cet appel pressant du Maître. Venir en aide aux pauvres, aux malades et aux exclus, c'est refuser d'enfouir notre talent d'amour. Un jour, la question ultime nous sera posée: *«Qu'as-tu fait de ton frère»*? Ne l'oublions jamais: ce qui donne sa véritable épaisseur et sa beauté à notre vie, c'est notre capacité à aimer concrètement tous ceux et celles que Dieu place sur notre route. En ce dimanche, laissons l'Esprit Saint bousculer nos peurs et nos tiédeurs, afin que nos lampes restent allumées et que nos mains soient toujours ouvertes pour faire fructifier la grâce du Royaume.

**Père Roland KINKOUNI**
*Curé de Saint Jean-Baptiste de Baie-Mahault*
*(Diocèse de Guadeloupe-France)*

**Etude de Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU**
**Notaire**
**Sise 08, Avenue MOE VANGOULA, immeuble LOCKO, derrière l'ARC face au stade Franco ANSELMI, Centre-ville, téléphone: (242) 06 976 66 12/ 05 575 20 98, E-Mail: maitresaultia@gmail.com. République du Congo.**

## INSERTION LEGALE
## GLOIRE ELIE TRANSIT

**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**
**AU CAPITAL DE 1.000.000 FCFA**
**Siège Social: Quartier Vindoulou dans l'enceinte du site SOREMI**
**RCCM N° CG-PNR-01-2007-B13-00920**
**POINTE-NOIRE**
**REPUBLIQUE DU CONGO**

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maitre **Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU** en date du vingt-quatre février deux mil vingt-six, consistant en une décision de l'associé unique tenant lieu d'assemblée générale extraordinaire, dûment enregistré en date du vingt mars deux mil vingt-six sous le **folio 053/9, n°955**, que l'associé unique de la société **GLOIRE ELIE TRANSIT** a adopté les résolutions suivantes:

**CESSION DES PARTS SOCIALES:** Monsieur **NGAVOUKA NGOMA Roger** a procédé à la cession de soixante parts sociales (60) sur les 100 qu'il détenaient initialement aux trois personnes ci-après:

• Madame **NGAVOUKA NGOMA née LOUBA Mireille Léonie**…….... **3 parts;**
• Mademoiselle **NGAVOUKA Gloire Elie**…….... **55 parts;**
• Monsieur **ONDOUMA ASSIANGOULI Jean Ghislain Médard**……. **2 parts;**

**TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL:** Le siège de la société qui était initialement établit au 52, rue Nsessi est transféré au quartier Vindoulou, précisément dans l'enceinte du site SOREMI; Pointe-Noire, République du Congo:

**MISE A JOUR DES STATUTS:** Suites aux différentes modifications, les statuts de la société ont été mis à jour par la Notaire soussignée en date du vingt-six février deux mil vingt-six, et dument enregistrés par le service de l'enregistrement et des domaines de la ville de Pointe-Noire, en date du vingt mars deux mil vingt-six.

**DEPOT LEGAL:** Dépôt desdits actes a été fait au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, le neuf avril deux mil vingt-six, puis enregistré sous le numéro de dépôt **CG-PNR-01-2026-D-00256**.

*Pour insertion*

**Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU**

EDUCATION DE BASE

# Un nouveau guide pour moderniser l'éducation préscolaire au Congo

**Le ministère de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation vient d'instituer un guide de normes et standards de l'éducation préscolaire en République du Congo. Ce référentiel d'orientation pédagogique vise à harmoniser les pratiques en la matière et garantir une gouvernance efficace des établissements préscolaires.**



*Pendant les travaux de validation du guide d'éducation préscolaire*

C'est à l'issue d'un atelier tenu du 2 au 6 novembre 2026 à Brazzaville que les professionnels de l'éducation de base, venus de divers horizons, ont validé ce nouveau guide, conçu dans le cadre du Projet de transformation du système éducatif pour des meilleurs résultats (TRESOR), mis en place par le Gouvernement avec l'appui de la Banque mondiale et d'autres partenaires techniques.
Ce guide ayant valeur de référentiel technique national en matière d'enseignement préscolaire s'avère un outil d'accompagnement et d'amélioration continue de la qualité de l'éducation préscolaire.
A l'image d'un manuel de procédure, ce guide oriente les professionnels du secteur, entre autres, les inspecteurs chefs de circonscription scolaire, les conseillers pédagogiques, les éducateurs, les puériculteurs, les associations des parents d'élèves sur les pratiques pédagogiques, la gestion des établissements préscolaires, l'hygiène, la sécurité des apprenants voire le profil attendu d'un professionnel du secteur.
Clôturant les travaux de cet atelier, Régine Tchicaya Oboa, directrice de cabinet du ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation a salué la qualité des contributions qui ont permis de renforcer la portée pratique et opérationnelle du guide.
Elle a invité les professionnels à faire de ce guide un véritable instrument de référence au service d'une éducation préscolaire "plus performante, plus inclusive et davantage attentive" aux droits et aux besoins de chaque enfant. Les responsables du secteur sont également tenus de veiller à l'application du guide, en vue des changements positifs et durables dans les structures préscolaires.
La portée de ce guide, a-t-elle conclu, réside dans sa capacité à traduire les exigences réglementaires et pédagogiques en pratiques concrètes, aussi bien dans les structures préscolaires publiques, privées et communautaires aussi bien qu'en milieu urbain que rural.



*La directrice de cabinet receptionnant un exemplaire du Guide des mains du coordonnateur de TRESOR*

**Ruphine MBAMA** *(Stagiaire)*




## AVIS PUBLIC - MISE EN VENTE D'UN VÉHICULE ETHIOPIAN AIRLINES - POINTE-NOIRE

Ethiopian Airlines informe le public de la mise en vente de son véhicule de service situé à Pointe-Noire, République du Congo, en raison de l'expiration de sa durée de vie utile.

**CARACTÉRISTIQUES DU VÉHICULE:**

**Marque et Type:** Toyota Yaris — NCP 92L

**Modèle:** NCP92L-BEMRK

**Numéro d'identification EAL:** 50572

**Numéro de châssis / Série:** 1199426

**Numéro du moteur:** 2NZ-FE

**Numéro d'immatriculation:** 456-5736671

**Année de fabrication:** 2009

**Année d'acquisition:** 2011

**Pays de fabrication:** Japon

**Fabricant:** Toyota

**Prix d'achat initial:** 11 300 000 FCFA

**Formalités douanières:** Effectuées

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leurs offres d'achat pour le véhicule susmentionné.

Le véhicule sera vendu en l'état et sur place, selon les conditions et modalités fixées par Ethiopian Airlines.

Pour toute information complémentaire ou pour organiser une visite du véhicule, veuillez contacter:

**ETHIOPIAN AIRLINES - BUREAU DE POINTE-NOIRE République du Congo.**

GENOCIDE RWANDAIS

# Lutter contre par la pédagogie

**L'Ambassade du Rwanda au Congo, sous la houlette du diplomate Parfait Busabizwa, a organisé vendredi 30 octobre 2026 aux Tours jumelles à Brazzaville, une conférence-débat autour du thème: *«Génocide commis contre lesTutsi, devoir de mémoire, prévention».* Elle a été réhaussée de la présence de plusieurs personnalités, dont l'archevêque de Brazzaville, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou; le Coordonnateur-résident du système des Nations Unies au Congo, Abdourahame Diallo.**



*Au premier plan, les officiels pendant la conférence*

Axée sur le génocide commis contre les Tutsi au Rwanda en 1994, la conférence a réuni plusieurs sensibilités (enseignants-chercheurs, diplomates, diaspora rwandaise et étudiants). Elle a été une occasion pour les aînés de s'appesantir sur le devoir de mémoire, la lutte contre le négationnisme et la nécessité de renforcer les mécanismes de prévention des génocides à travers le monde.

Trente-deux-ans après le massacre des Tutsi, le génocide le plus rapide de l'histoire et de plus grande ampleur quant au nombre de morts, la transmission de la mémoire historique reste un enjeu capital. C'est autour de cette necéssité que des universitaires et autres personnalités se sont réunis autour d'une même table pour méditer sur ce cataclysme et explorer les pistes pour éviter la répétition de telles catastrophes.

Ceci étant, le diplomate Rwandais, Parfait Busabizwa, a martelé sur l'aspect historique de cette crise, en prônant la pédagogie. Pour lui, faire œuvre de mémoire, c'est empêcher que cette vérité soit oubliée et falsifiée.

Empreinte de témoignages, cette conférence a été un moment de rappel des souvenirs douloureux. Le Dr Appolos D. Nebardoum, médecin tchadien et enseignant-chercheur au Centre inter-États d'enseignement supérieur en santé publique d'Afrique centrale (C.I.E.S.P.A.C.), ayant côtoyé des enfants traumatisés et participé à l'identification de victimes, a rappelé l'importance du témoignage et a insisté sur la pédagogie, comme l'a fait l'ambassadeur. *«Il est très important de continuer l'œuvre de pédagogie, des efforts d'enseignement, surtout pour la jeunesse, pour que, plus jamais cela ne se répète. Ce qui s'est passé au Rwanda, c'est atroce et indicible, il n'y a pas de mot pour qualifier cela»*, a-t-il dit.

Au-délà des questions politiques, en tant qu'homme de foi, le Dr Apollos pense que l'Eglise a failli. *«Comment pouviez-vous comprendre qu'un pays à 95% de chrétiens puisse vivre des moments aussi sombres?. Que prêche l'évangile, n'est-ce pas l'amour du chrétien?Mais, l'amour du prochain ne peut, en aucun cas conduire à la mort. On peut se poser cette question. Il faut se dire plus jamais ça ! Mais, pour le dire, il faut entretenir la mémoire de cela, comprendre comment et pourquoi cela est arrivé et comment l'éviter à l'avenir»*, a insisté le Dr Apollos.

La transmission de l'histoire constituant un levier de reconstruction sociale, la chercheuse américaine Samantha Lakin par visio-conférence, a rappelé la nécessité de reconnaître les souffrances des victimes, de comprendre les mécanismes ayant conduit au génocide et de préserver les lieux de mémoire.

Le Pr Jean-Pierre Karegeye, chercheur à l'université de Boston(USA), a invité les intellectuels africains à faire preuve de responsabilité dans la production du savoir et la transmission de l'histoire. *«Nous commémorons pour honorer les victimes, écouter les rescapés et comprendre ce qui a rendu le génocide possible»,* a-t-il dit. *«Nous sommes dans la Région des Grands lacs où le discours négationniste est en train de se répandre. C'était donc important que nous interpellions la jeunesse, surtout avec les médias sociaux, elle semble être désarmée».*

A travers cette conférence, trois décennies après ces tragiques évènements, l'Ambassade du Rwanda a voulu faire passer le message de paix qui s'est résumé comme suit: *"Plus jamais de génocide, ni au Rwanda ni ailleurs, car il a effacé de milliers de rêves".*

**G.N.**

SANTÉ MATERNELLE

# Cinq médias distingués par l'UNFPA

**Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) a organisé jeudi 5 novembre 2026 à Brazzaville, une cérémonie de reconnaissance des médias et de remise de prix aux médias pour l'excellence dans la couverture des thématiques: population, santé reproductive, genre et développement. Cinq médias: La Semaine Africaine, La Brève On line, Vox Tv, Radio Mucodec et Tv242 ont été distingués. Placée sous la direction de sa représentante résidente en République du Congo, Dr Agnès Kayitankore, cette rencontre a également été marquée par le lancement d'une initiative de collecte de fonds en ligne, en partenariat avec MTN Mobile Money (MoMo), destinée à lutter contre les décès maternels évitables.**



*Les cadres de l'UNFPA, les membres du jury et les lauréats, posant pour la postérité*

La cérémonie a réuni des représentants des institutions publiques, des partenaires au développement et des professionnels des médias. Elle visait à récompenser les productions journalistiques contribuant à la sensibilisation des populations sur les questions de santé reproductive, d'égalité de genre et de développement. Dans son allocution, Dr Agnès Kayitankore a salué l'engagement des journalistes congolais. *«Vos productions soumises à cette compétition constituent une illustration encourageante de votre engagement»*, a-t-elle déclaré, soulignant leur contribution à la promotion des droits humains et à l'évolution des comportements.

A l'issue des délibérations, Joachim Mbanza, président du jury a désigné les cinq médias récipiendaires: La Semaine Africaine à travers Darchevie Kette Bonazebi, pour le prix du meilleur article de presse écrite; La Brève On line avec Gigi Pambou, pour la meilleure production en ligne; Vox TV, meilleure production télévisée; Radio Mucodec, meilleure production radiophonique et le prix spécial du jury a été décerné à Tv242. Le président du jury a expliqué que les productions ont été évaluées suivant sept critères, notamment la pertinence des sujets, l'exactitude des informations, la qualité journalistique, la crédibilité des sources et la sensibilité aux droits humains. Il a insisté sur les principes d'impartialité, d'objectivité, d'équité et de transparence ayant guidé les délibérations.

Autre temps fort, la présentation du partenariat entre l'UNFPA et MTN MoMo, concrétisé par le lancement de l'initiative *«Pour un Congo sans décès maternel évitable».* Présentée par Mathias Teumeni Nouné, chargé de la communication et du partenariat chez l'UNFPA, cette campagne prévoit une collecte de fonds numérique ouverte aux citoyens, entreprises et organisations. Les contributions financeront notamment l'accès des femmes enceintes aux soins, le renforcement des capacités des sages-femmes et l'amélioration des services de santé maternelle.

L'urgence demeure. Selon les chiffres présentés par l'UNFPA, le Congo enregistrait, en 2023, 304 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Qu'*«aucune femme ne perde la vie en donnant la vie»*, a plaidé le Dr Agnès Kayitankore, appelant à une mobilisation nationale. Au-delà des distinctions, cette cérémonie rappelle que l'information, l'innovation numérique et la solidarité constituent des leviers essentiels pour préserver la vie des femmes et promouvoir un développement inclusif.

**Gaule D'AMBERT**

## Darchevie Kette Bonazebi, lauréate du prix UNFPA du meilleur article de presse écrite



*La lauréate avec M. J. Bahoua représentant le CSLC*

Darchevie Kette Bonazebi est journaliste à la rédaction de La Semaine Africaine à Brazzaville. Elle s'intéresse particulièrement aux questions de santé publique, de genre et de société.

La production qui lui a valu cette distinction de l'UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la population) a été publiée dans le numéro 4357 du vendredi 23 octobre 2026. Retraçant le parcours du combattant de Nadia, cette enquête met à nu les barrières psychologiques, sociales et médicales qui privent encore de nombreuses femmes de leur plein épanouissement et du soin de leur santé.

En remportant le prix du *"Meilleur article de Presse écrite"*, elle ne signe pas seulement une victoire personnelle: elle inscrit la plume de notre journal au service d'un journalisme d'impact et de proximité.

**G.d'AMBERT**

DISPARITION

# Dernier hommage des AET à Yves Bodler Ngongo

**L'Association des anciens enfants de troupe (AET) du Congo, a rendu un dernier hommage à l'un de ses membres, Yves Bodler Ngongo, matricule 1523 de la promotion Amilcar Cabral, décédé le 9 octobre 2026 dans la capitale. C'était le 26 octobre à leur stèle à Brazzaville, avant son inhumation à Mokéko dans la Sangha. Rémy Ayayos Ikounga, président de l'association des AET, s'est recueilli devant la dépouille mortelle du disparu, en compagnie des membres des promotions Salvador Allende, Stève Biko, Gérard Neddy Ndounga et bien d'autres. Avec eux, Alexandre Honoré Packa, préfet, représentant personnel du Président de la République dans le Kouilou.**



*Le président Rémy Ayayos Ikounga lors du recueillement*

Dans l'oraison funèbre, Serge Eugène Ghoma Boubanga, secrétaire général adjoint de l'association des AET, a rappelé que la nomination de M. Ngongo à la fonction de préfet du département de Brazzaville, le 19 août 2026, a coïncidé avec la célébration de l'année jubilaire marquant le 80e anniversaire de l'école militaire préparatoire général Le Clerc ayant pour thème *"80 ans d'excellence, d'engagement et de loyauté au service de la nation".*

Colonel de son état, Yves Bodler Ngongo est né le 20 mai 1962 à Sémbé, dans le département de la Sangha. Il a intégré l'École militaire préparatoire des cadets de la Révolution le 8 septembre 1975. Déjà titulaire de ses premiers diplômes militaires: le CAT 2 infanterie, ainsi que le Brevet de parachutiste et du bac-calauréat série D obtenu en 1982. De 1984 à 1988, il a suivi une formation d'officier de commandement tactique des unités d'artillerie de campagne à Odessa, dans l'ex-Union des républiques socialistes soviétiques (URSS). En 1989, il a participé au stage d'harmonisation des officiers de Mbounda, avant d'être affecté au 106e groupement d'artillerie, dans la zone militaire de défense n°1, à Pointe-Noire, où il a occupé plusieurs fonctions. De 1991 à 1994, il a exercé les fonctions de commandant de compagnie et de chef de poste de sécurité militaire du groupement d'artillerie mixte. Entre 1994 et 1998, il a été commandant de la batterie antichar, avant d'occuper le poste de chef de section des techniques opérationnelles en 1999.

Nommé colonel le 1er juillet 2008, Yves Bodler Ngongo était titulaire des diplômes d'officier de renseignements militaires obtenus en Algérie et d'état-major obtenu à Nanjing, en Chine. Doté d'un sens élevé du devoir, il a assumé de 2004 à 2012 les fonctions de chef de cabinet auprès de différents commandants de la zone militaire de défense n°1. Il a ensuite été nommé directeur départemental de la sécurité militaire, poste qu'il a occupé jusqu'à son admission à la retraite le 31 décembre 2022 après 42 ans de services rendus à la nation.

Dans la foulée, il sera également nommé au ministère de l'Administration du territoire et de la décentralisation, au poste de sous-préfet du District de Tchiamba-Nzassi, dans le département du Kouilou. Officier discipliné, travailleur et compétent, il a bénéficié de plusieurs distinctions honorifiques, notamment dans l'ordre du mérite congolais au grade d'officier.

**Alain-Patrick MASSAMBA**

DÉLITS FAUNIQUES

## Interpellés pour détention, circulation et commercialisation des pointes d'ivoire

**Deux présumés trafiquants ont été pris en possession de deux pointes d'ivoire morcelées en six, représentant un éléphant tué. Ils ont été interpellés le 29 octobre 2026, à Sibiti, dans le département de la Lékoumou, par les éléments de la Région de Gendarmerie et des agents de la direction départementale de l'Economie forestière de la Lékoumou, avec l'appui technique du Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune Sauvage (PALF).**



*Les deux présumés trafiquants*

Les présumés trafiquants, âgés de 43 et 48 ans, auraient ramené ces ivoires d'un des villages du département de la Lékoumou pour Sibiti, afin de les vendre.

Les deux prévenus ont été interpellés pour délits de détention, circulation et commercialisation des trophées d'une espèce animale intégralement protégée: l'éléphant. Ils vont être présentés devant le parquet de la République, près le Tribunal de Grande Instance de Sibiti où ils répondront de leurs actes. Ils encourent des peines dont le plafond est fixé à cinq ans d'emprisonnement ferme, avec une amende pouvant atteindre 5 millions de F.CFA, conformément à la loi. La législation congolaise condamnant la détention, la circulation et la commercialisation des trophées de tout animal intégralement protégé.

Le braconnage et le commerce illégal des produits de faune conduisent à l'extinction des espèces animales sauvages. Fortement engagé à protéger ses espèces animales en voie d'extinction, la république du Congo sanctionne tout contrevenant à la loi portant protection de la faune sauvage.

L'interpellation de ces deux présumés trafiquants à Sibiti, intervient après celle de quatre présumés délinquants fauniques pris, par les mêmes services, avec deux pointes d'ivoire et une peau de panthère destinées à la vente. C'était le 18 octobre dernier à Nkayi et Dolisie, dans les départements du Niari et de la Bouenza. Ils avaient été placés à la maison d'arrêt de Madingou et leur procès est en cours au Tribunal de Grande Instance de cette localité.

L'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces animales intégralement protégées, tout comme de leurs trophées sont strictement interdits; sauf dérogation spéciale de l'administration des Eaux et forêts, pour les besoins de la recherche scientifique ou à des fins de reproduction, stipule en son article 27, la loi 37/2008, du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées.

A rappeler que du 1er novembre au 30 avril de chaque année, la chasse sportive est fermée sur toute l'étendue du territoire nationale, pour assurer la reproduction durable de la faune sauvage.

**V.M.**

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

## Appelés à briser le silence face aux violences faites aux femmes

**L'Association Agir pour les femmes congolaises (AFC) a organisé, le 28 octobre 2026 à Case Bantou, un dialogue mixte réunissant des jeunes autour de leur rôle dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles. Les participants ont notamment appelé à renforcer l'éducation, la sensibilisation et le signalement des actes de violence.**




*La directrice exécutive entourée des participants*

*«Quelle place pour la voix des jeunes dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles ?»* C'est autour de cette question que s'est déroulée cette rencontre, organisée dans le cadre de la quatrième édition des Journées du Droit 2026, à travers le projet «Po na Yo Mwasi», avec le soutien financier de l'ambassade de France au Congo.

Au cours des échanges, les participants ont rappelé plusieurs formes de violence, notamment physiques, psychologiques, sexuelles, économiques et numériques. Ils ont particulièrement dénoncé les insultes, le harcèlement sur les réseaux sociaux, l'humiliation et l'utilisation des photos de femmes pour se moquer d'elles. Selon les jeunes, certains comportements sont banalisés dans les familles et la société, alors qu'ils portent atteinte à la dignité des victimes.

Les participants ont insisté sur la nécessité de ne pas rester silencieux face à ces situations. Ils ont appelé les témoins à soutenir les victimes, à signaler les faits aux personnes compétentes et à agir sans se mettre en danger. Ils ont également proposé de renforcer l'éducation au respect et à l'égalité dès l'enfance, ainsi que les actions de sensibilisation dans les écoles, les familles et les communautés.

Pour Jeff Souaka, étudiant, la lutte contre ces violences nécessite l'engagement de tous, notamment des jeunes hommes. Il a appelé ses pairs à rejeter les comportements violents et à sensibiliser leur entourage. Il a également pris l'engagement de ne plus se taire lorsqu'il sera témoin de violences.

Emmanuelle Lembe, étudiante, a, de son côté, mis l'accent sur l'importance pour les jeunes de mieux connaître leurs droits afin de pouvoir les défendre et de poursuivre la sensibilisation autour d'eux.

La modératrice, Kaly Makaya, a souligné que la méconnaissance des droits et la peur de dénoncer contribuent au silence des victimes. Elle a rappelé l'importance de signaler les violences et de ne pas considérer comme normales des pratiques qui portent atteinte aux femmes et aux filles.

Pour Chandelle Mountoula, directrice exécutive de l'AFC, ce dialogue constitue la première activité de la campagne *«Po na Yo Mwasi»*. L'association prévoit de poursuivre ses actions par des sensibilisations dans les quartiers, avec l'appui des relais communautaires, ainsi que par l'organisation d'une conférence. Les recommandations formulées par les jeunes serviront à orienter les prochaines activités de l'association.

À travers cette initiative, l'AFC entend encourager les jeunes à prendre leur place dans la prévention des violences faites aux femmes et aux filles et à devenir des acteurs du changement.

**Darchevie KETTE BONAZEBI**


MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

# PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTREPRENARIAT
## Avis d'appel à candidatures (relance)

| | |
|---|---|
| Projet | Projet Agriculture, Jeunes et Entreprenariat – PAJE |
| Financement | Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) |
| Référence | PAJE/2026/AMI/003 |
| Titre du Poste | - Auditeur Interne |
| Localisation | République du Congo, Brazzaville. |
| Date de publication | 11/11/2026 |
| Date limite : | 30/11/2026 |

### INTRODUCTION
La République du Congo a obtenu du Fonds international de développement agricole (FIDA) un financement destiné à couvrir le coût de Projet Agriculture, Jeunes et Entreprenariat (PAJE) et envisage d'en faire partiellement usage pour le financement des coûts relatifs au recrutement du personnel de l'Unité de Gestion du Projet. Le présent appel à candidatures concerne le poste d'Auditeur Interne.

### PRESENTATION DU PROJET
L'objectif du PAJE est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales et péri-urbaines pauvres dans les zones du projet. L'objectif de développement est de « Promouvoir l'inclusion socio-professionnelle des jeunes et des groupes vulnérables dans des activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans des chaînes de valeur agro-alimentaires ».

Les résultats attendus du Projet sont entre autres :
- Le renforcement et l'opérationnalisation de 957 MPMEs du secteur agroalimentaire, obtenant l'accès aux services financiers ;
- L'accès aux marchés des petits producteurs est amélioré par la création et l'extension des partenariats commerciaux inclusifs et durables, avec l'insertion de 11.500 producteurs ;
- L'amélioration de la qualité des aliments commercialisés, à travers la réhabilitation des infrastructures de marché réduit les pertes ;
- La création d'un dialogue au niveau local sur les systèmes alimentaires durables et inclusifs ;
- La création d'un environnement politique et réglementaire soutenant les investissements dans le secteur agroalimentaire et l'accès aux services financiers des acteurs des filières agricoles cibles ;
- La création d'un dialogue public-privé incluant une représentation gouvernementale multisectorielle ainsi que des organisations du secteur privé, s'exprimant au nom des différentes parties prenantes et des jeunes, qui se concentrent sur la stimulation et le soutien de la croissance de l'agro-industrie ;

Le Projet intervient dans les départements du Sud, appelés « grenier du Congo », où se trouve une forte concentration de populations rurales et de jeunes et, qui disposent de potentialités agricoles ainsi que de bonnes conditions agroécologiques (environ 67% de la production totale de manioc et une grande production de fruits et de légumes). De manière plus spécifique, le projet intervient dans les départements du Pool, de la Bouenza, du Niari, du Kouilou, de la Lékoumou et des Plateaux. Le projet interviendra aussi dans une partie du département de la Cuvette et de la Cuvette Ouest, pour mieux capitaliser les acquis du PD-PAC, ciblant essentiellement la filière halieutique. Entré en vigueur le 20 octobre 2022, la date actuelle d'achèvement du projet est le 31 décembre 2028.

### DOSSIER DE CANDIDATURES – MODALITES DE RECEPTION- CRITERES DE SELECTION

**a) Dossier de candidatures**

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

• Un curriculum vitae récent détaillé, signé et daté (4 pages maximum en format PDF), et y indiquer trois personnes de références que la commission de recrutement pourrait contacter ;
• Une lettre de motivation (1 page maximum en format PDF) précisant (a) les formations et qualifications pertinentes pour le poste sollicité, (b) l'expérience pertinente, (c) la valeur ajoutée à apporter par le candidat face aux défis de la mise en œuvre du PAJE et (d) le délai de disponibilité du candidat ;
• Les copies certifiées conformes des diplômes, les attestations de travail et autres certificats (à joindre au dossier de candidature) ;
• Un extrait du casier Judiciaire datant de moins de 3 mois ;
• Un certificat de nationalité.

**b) Réception et date limite**
Les dossiers de candidatures doivent être déposés à l'adresse : Rue de Libération de Paris, enceinte de la Radio Rurale Congolaise, Quartier Blanche Gomez, Brazzaville, République du Congo, ou transmis par courrier électronique (un seul envoi incluant l'ensemble des documents requis) à l'adresse suivante : recrutement2026@maep-paje.cg avec copie obligatoire à : recrutementpersonnelpaje@maep-paje.cg; avec en objet la mention suivante :
- « PAJE-AI-Nom du candidat » pour le poste d'Auditeur Interne.
Les candidatures doivent être reçues au plus tard le 30/11/2026 à 16h00, heure locale. La date et l'heure de réception du courriel faisant foi.

**c) Critères de sélection**
Les candidats seront recrutés sur la base de leurs qualifications académiques, de leurs expériences professionnelles pertinentes et de leurs capacités à réaliser la mission. Les étapes du recrutement sont les suivantes : (i) présélection des candidats sur la base des qualifications et critères établis ; (ii) participation à un test écrit (option à la discrétion du Ministère), (iii) participation à une interview (seuls les candidats retenus à l'issue du test écrit seront contactés pour l'interview).

**Considérations particulières :**
• Fonctionnaires: Pour les candidats fonctionnaires, une lettre de mise en disponibilité ou de libération par son administration de tutelle devra être présentée avant l'entrée en fonction.
• Candidatures féminines : Les candidatures féminines sont vivement encouragées.
• Lieu d'affectation: L'Unité de Gestion du Projet est basée à Brazzaville, lieu de recrutement et de prise de fonction du personnel du projet.

### DUREE DU CONTRAT – LIEUX D'AFFECTION
Sur la base du Règlement d'ordre intérieur harmonisé, le contrat est d'une durée d'un (1) an renouvelable sur la base d'une évaluation satisfaisante des performances. Le renouvellement du contrat sera toutefois limité à la durée effective du projet et le contrat initial sera soumis à une période probatoire de 6 mois. Il(elle) sera basé(e) à Dolisie avec des déplacements dans la zone du projet.

### 1. AUDITEUR INTERNE
**Tâches et responsabilités.**

Sous l'autorité du la Coordonnateur National, l'Auditeur interne fournit une assurance et un appui-conseil indépendants destinés à :
- Renforcer la gouvernance et le respect du cadre institutionnel ;
- Assurer l'application rigoureuse des manuels de procédures ;
- Sécuriser la gestion de trésorerie et des avances ;
- Garantir la conformité des voyages et missions ;
- Vérifier l'intégrité des processus de passation des marchés.

### PROFIL DU POSTE – AUDITEUR INTERNE.
**- Formation:** - Master (Bac+5) en audit, comptabilité, finances ou contrôle de gestion ;
**- Certifications (atout majeur)** : - CIA, CPA, ACCA, CISA ou équivalent ;
**- Expérience:** - Minimum 7 ans d'expérience en audit interne - Dont au moins 3 ans sur des projets financés par des bailleurs internationaux (FIDA, Banque Mondiale, BAD, UE) - Expérience avérée dans l'investigation de fraudes et irrégularités ;
**- Connaissances techniques :** - Maîtrise des normes IIA/IPPF - Connaissance du droit comptable OHADA - Maîtrise des procédures FIDA et du Code des marchés publics congolais - Excellente maîtrise d'Excel (tableaux croisés dynamiques, analyse de données) - Connaissance des techniques d'audit assisté par ordinateur (CAAT) ;
**- Langues :** - Français : excellent (écrit et oral) - Anglais : fonctionnel (atout).

*Fait à Brazzaville le,*

**Le Directeur de Cabinet, p.i**

**Jean IKOLAKOUMOU**

# L'enterrement à Pointe-Noire, parlons-en!

**Un événement lié à la mort, qui n'est une hypothèse pour personne, mais une certitude pour tous! Elle frappe quand elle veut et qui elle veut. Pour tout humain, on dirait, tôt ou tard, la mort arrivera. Mais comme disait le philosophe Epicure, «… celui de tous les maux qui nous donne le plus d'horreur, la mort, n'est rien pour nous, puisque, tant que nous existons nous-mêmes, la mort n'est pas, et que, quand la mort existe, nous ne sommes plus».**



*A. Garcia Mouhingou*

Si nous prenons au sérieux cette assertion, nous comprenons que la mort touche plus profondément pas tant celui qui la subit, qui, devant la mort devient un «pauvre» innocent, mais surtout ceux qui restent; ceux qui, à différents degrés, ont eu une relation avec le défunt. Et c'est justement ici que ce discours devient intéressant, car en Afrique nos familles sont toujours «élargies», en ce sens qu'en dehors des parents «directs» dirait-on, il y a des proches qui peuvent être: des voisins, des amis, des connaissances, des amis des frères, des amis des sœurs, et même des personnes (connues ou pas) du même quartier. D'ailleurs à ce propos, depuis mon enfance, je porte à l'esprit une petite anecdote que je tiens de ma mère: A défaut d'indiquer l'origine d'une chose qui attirait notre curiosité d'enfants, à la question de savoir d'où cela venait, ma mère avait l'habitude de répondre: «Ne pouviez-vous pas pleurer pour un cadavre dont vous ignorez le nom»? C'est là l'expression de la participation - presque - naturelle de l'homme africain au deuil qui frappe même un inconnu de sa communauté. Ainsi, les lieux des veillées funèbres sont affolés, au point d'en faire des lieux de retrouvailles et, peu à peu, de les transformer en de véritables kermesses, enlevant au deuil son caractère triste et mélancolique où l'on devrait «pleurer avec ceux qui pleurent» (Cf. Rm 12,15b).

### La mort au Congo

La tradition africaine, peut-être plus que d'autres, considère la vie comme sacrée. La personne vivante est une espèce de «carrefour» de relations, puisqu'elle se lie, non seulement à sa famille biologique, mais aussi à toutes les composantes de sa communauté de vie. Bien sûr, elle rencontrera, dans son parcours vital, beaucoup d'autres personnes qui feront partie de son cercle plus ou moins restreint ou élargi, mais surtout au-delà de sa famille restreinte, la personne est la «propriété» de son clan, de son village, de son quartier et même celle de toute la société. En Afrique en général et pas moins au Congo, un enfant qui naît appartient à tous. Cette conviction, présente dans l'ADN du Congolais, fait qu'à sa mort, c'est toute la communauté qui se sent concernée. Ainsi, dans les zones rurales, tout le monde, jeunes et vieux, femmes et hommes se mobilisent pour créer les conditions des retrouvailles d'une famille qui, du coup, devient élargie, afin de favoriser un deuil digne du défunt. Toutefois, cet état de choses change dans le contexte urbain de Pointe-Noire, surtout.

### La veillée mortuaire à Pointe-Noire

Il n'est pas rare, à Pointe-Noire et pas seulement mais surtout, d'entendre dire: «Je vais à l'enterrement», entendu comme l'événement principal du jour où le défunt est porté à sa dernière demeure; chose tout à fait normale. Toutefois, à Pointe-Noire, parler d'enterrement, c'est littéralement parler d'un spectacle, d'un défilé de mode, d'une kermesse ou encore d'un lieu où la bière et d'autres boissons alcoolisées coulent à flots, après que de nombreux vendeurs de boisson transfèrent leur marchandise en ces lieux où pillulent les clients. Triste réalité, mais tellement vraie que certains arrivent jusqu'à s'ennuyer quand de telles occasions viennent à manquer pendant longtemps dans les quartiers. On dirait même que la mort d'un sujet du quartier (et parfois même d'un quartier lointain) est presque souhaitée, question de revivre ce *«beau spectacle».* Jeunes, adultes, femmes et hommes déferlent en ces lieux, non pas pour «pleurer avec ceux qui pleurent», mais littéralement pour jubiler; pendant que les proches familiers du défunt pleurent! Ainsi, le lieu de la veillée, à Pointe-Noire, prend la place d'un espace où, par exemple, seuls les bien habillés ou les plus grands pourvoyeurs et buveurs de boissons se distinguent.

En effet, une tradition qui est désormais très répandue dans la ville est celle des uniformes, communément appelés «suite», pour lesquelles souvent d'importantes sommes d'argent sont dépensées, afin de pouvoir se distinguer. Il y a même des cas où l'on prétend que cette «suite» soit différente pour la dernière veillée et pour le jour de l'enterrement. Et tout cela se passe alors que pendant la période de la maladie du défunt, tout le monde a tendance à se montrer indifférent, ou à nier d'avoir de quoi lui venir en aide. De même, en préparation au jour de l'enterrement, les salons de coiffure, les salles d'esthétique et de massage sont littéralement pris d'assaut par celles et ceux qui étaient pourtant censées être des *«pleureurs»,* ou à la rigueur, des personnes visiblement affligées par le malheur de la famille assistée.

### Au contraire, leur souci est de mieux paraître.

Une autre habitude est celle des associations de solidarité et d'entraide multiformes, communément appelées «Mutuelles». Les gens y adhèrent généralement pour se soutenir mutuellement dans différentes situations de la vie, mais lors des veillées funèbres, ces «Mutuelles» deviennent de véritables machines à désordre, d'exhibitionnisme et de vulgarités de tout genre!

En somme, étant donné que les enterrements à Pointe-Noire sont devenus de vrais événements d'envergure, des femmes, des jeunes gens et des adultes sortent le matin pour ne rentrer que le soir à des heures parfois irrationnelles. Dans ce cas, y a-t-il encore un sens de dire: «J'étais à l'enterrement»? Soit dit en passant, bien que cet état de choses soit devenu une mode à Pointe-Noire, il n'est pas rare d'entendre que c'est aussi la cause de beaucoup de cas d'éclosion et de dislocation des familles: bien de couples se séparent à cause de la participation prolongée (ou répétée) à des veillées funèbres ou à des enterrements!

### Un vrai changement de paradigme

Mes souvenirs d'enfant et d'adolescent me disent pourtant qu'il fut une époque où la veillée funèbre était une véritable occasion de communion avec la famille éplorée. Les moindres détails en signe de deuil étaient particulièrement soignés. A l'époque, les personnes présentes au lieu du deuil n'avaient cure de paraître propres ou élégantes, seule leur apparence laissait transparaître la gravité de la situation. Des attitudes à l'accoutrement, du silence au ton de la voix jusqu'à la coiffe… tous les détails étaient minutieusement soignés pour que l'état de deuil soit évident. Les pleurs étaient authentiques; la présence à la veillé funèbre se caractérisait par le recueillement, la prière et une musique religieuse ou funèbre qui, par son caractère mélancolique, suscitait de la tristesse et les pleurs.

Au contraire, aujourd'hui à Pointe-Noire, la musique funèbre et les danses qui l'accompagnent sont tant indécentes qu'obscènes. Dans certains cas, elles frisent même la pornographie. Et on s'en délecte! Généralement, on enterrait les enfants dans la matinée entre 10 et 11h, alors que les adultes étaient enterrés l'après-midi entre 14 et 15h. Le retour du cimetière après l'enterrement donnait l'occasion aux participants de se partager symboliquement un repas, fruit de la solidarité entre parents, amis, voisins et connaissances à travers des cotisations d'argent ou des collectes de vivres utiles pour la circonstance.

On assiste de nos jours à une nouveauté: le manger symbolique est remplacé par l'écoulement à flots de bières, de vin et d'autres boissons à forte concentration alcoolique, incitant les gens visiblement excités à rester des heures pour se distraire, loin de tout climat de deuil, et pour ne rentrer, à la fin, qu'à des heures indues. Enfin, il paraît même qu'avoir un cas de décès dans la famille fait du bien à certains, car c'est l'occasion toute trouvée pour recevoir de l'argent, signe de solidarité des amis et connaissances. Sauf que ce qui devait être un geste spontané, fruit d'un élan du cœur, est désormais exigé comme «condoléances». Des amitiés se sont disloquées sous prétexte de n'avoir pas reçu de «condoléances» au moment du deuil; là où le mot «condoléances» remplace ni plus ni moins le mot *«argent»!* En plus de cela, avec l'avènement de l'Internet et des réseaux sociaux, la moindre occasion qui offre du matériel à publier pour montrer ou pour se montrer dans ces réseaux est la bienvenue. L'enterrement y occupe une bonne place. Tout le monde doit voir et me voir! Non seulement, mais on a des publications inopportunes qui arrivent jusqu'à désacraliser la mort même. (A suivre).

**A. Garcia MOUHINGOU**
*Prêtre congolais en Italie*


## ANNONCE LEGALE

**Maître André POBA, Notaire à Pointe-Noire soussigné, en son Etude sise, 377, avenue Jacques OPANGAULT, Hôtel Suite-Sweat, 1er étage, en face del'immeuble Jean Pierre THYSTERE TCHICAYA,**
**Téléphone (242) 06 632 40 06/E-mail : andrenaveck9@gmail.com,**

A, suivant acte authentique reçu le sept septembre deux mil vingt-six, procédé à la création de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme: Société A Responsabilité Limitée Pluripersonnelle ;

Dénomination: **MAS DENARCIS LEGACY Sarl ;**

Objet: Promotion Immobilière, Location Immobilière, vente des matériaux de construction, Location des matériaux de construction, fabrication des briques, mise à disposition du Personnel, Alimentation, Habillement, Vente des produits cosmétiques, Import/Export, Location des véhicules, vente des véhicules ;
Capital: **UN MILLION FRANCS CFA (1.000.000) ;**
Siège: Pointe-Noire, Quartier Mvassa Ngoyo, REPUBLIQUE DU CONGO ;
Gérance: La société est administrée par **Monsieur Didie Narcis MASSAMBA**, demeurant à Pointe-Noire, quartier Tchimbambouka. De nationalité congolaise, pour une durée de quatre (04) ans.
**R.C.C.M CG-PNR-01-2026-B12-00188.**

**Pour avis,**
**Le Notaire.**

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

# PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTREPRENARIAT

## Avis d'appel à candidatures

| | |
|---|---|
| Projet | Projet Agriculture, Jeunes et Entreprenariat – PAJE |
| Financement | Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) |
| Référence | PAJE/2026/AMI/004 |
| Titre du Poste | **- Responsable Administratif et Financier (RAF)** |
| Localisation | République du Congo, Brazzaville. |
| Date de publication | **11/11/2026** |
| Date limite: | **30/11/2026** |

### INTRODUCTION

La République du Congo a obtenu du Fonds international de développement agricole (FIDA) un financement destiné à couvrir le coût de Projet Agriculture, Jeunes et Entreprenariat (PAJE) et envisage d'en faire partiellement usage pour le financement des coûts relatifs au recrutement du personnel de l'Unité de Gestion du Projet. Le présent appel à candidatures concerne le poste du Responsable Administratif et Financier.

### PRESENTATION DU PROJET

L'objectif du PAJE est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales et péri-urbaines pauvres dans les zones du projet. L'objectif de développement est de «Promouvoir l'inclusion socio-professionnelle des jeunes et des groupes vulnérables dans des activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans des chaînes de valeur agro-alimentaires».

Les résultats attendus du Projet sont entre autres:

- Le renforcement et l'opérationnalisation de 957 MPMEs du secteur agroalimentaire, obtenant l'accès aux services financiers;
- L'accès aux marchés des petits producteurs est amélioré par la création et l'extension des partenariats commerciaux inclusifs et durables, avec l'insertion de 11.500 producteurs;
- L'amélioration de la qualité des aliments commercialisés, à travers la réhabilitation des infrastructures de marché réduit les pertes;
- La création d'un dialogue au niveau local sur les systèmes alimentaires durables et inclusifs;
- La création d'un environnement politique et réglementaire soutenant les investissements dans le secteur agroalimentaire et l'accès aux services financiers des acteurs des filières agricoles cibles;
- La création d'un dialogue public-privé incluant une représentation gouvernementale multisectorielle ainsi que des organisations du secteur privé, s'exprimant au nom des différentes parties prenantes et des jeunes, qui se concentrent sur la stimulation et le soutien de la croissance de l'agro-industrie;

Le Projet intervient dans les départements du Sud, appelés « grenier du Congo », où se trouve une forte concentration de populations rurales et de jeunes et, qui disposent de potentialités agricoles ainsi que de bonnes conditions agroécologiques (environ 67% de la production totale de manioc et une grande production de fruits et de légumes). De manière plus spécifique, le projet intervient dans les départements du Pool, de la Bouenza, du Niari, du Kouilou, de la Lékoumou et des Plateaux. Le projet interviendra aussi dans une partie du département de la Cuvette et de la Cuvette Ouest, pour mieux capitaliser les acquis du PD-PAC, ciblant essentiellement la filière halieutique. Entré en vigueur le 20 octobre 2022, la date actuelle d'achèvement du projet est le 31 décembre 2028.

### DOSSIER DE CANDIDATURES – MODALITES DE RECEPTION- CRITERES DE SELECTION

a) Dossier de candidatures

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants:

• Un curriculum vitae récent détaillé, signé et daté (4 pages maximum en format PDF), et y indiquer trois personnes de références que la commission de recrutement pourrait contacter;
• Une lettre de motivation (1 page maximum en format PDF) précisant (a) les formations et qualifications pertinentes pour le poste sollicité, (b) l'expérience pertinente, (c) la valeur ajoutée à apporter par le candidat face aux défis de la mise en œuvre du PAJE et (d) le délai de disponibilité du candidat;
• Les copies certifiées conformes des diplômes, les attestations de travail et autres certificats (à joindre au dossier de candidature);
• Un extrait du casier Judiciaire datant de moins de 3 mois;
• Un certificat de nationalité.

b) Réception et date limite
Les dossiers de candidatures doivent être déposés à l'adresse : Rue de Libération de Paris, enceinte de la Radio Rurale Congolaise, Quartier Blanche Gomez, Brazzaville, République du Congo, ou transmis par courrier électronique (un seul envoi incluant l'ensemble des documents requis) à l'adresse suivante : recrutement2026@maep-paje.cg avec copie obligatoire à : recrutementpersonnelpaje@maep-paje.cg; avec en objet la mention suivante:

- «PAJE-AI-Nom du candidat» pour le poste du Responsable administratif et financier.

Les candidatures doivent être reçues au plus tard le 30/11/2026 à 16h00, heure locale. La date et l'heure de réception du courriel faisant foi.

**c) Critères de sélection**
Les candidats seront recrutés sur la base de leurs qualifications académiques, de leurs expériences professionnelles pertinentes et de leurs capacités à réaliser la mission. Les étapes du recrutement sont les suivantes : (i) présélection des candidats sur la base des qualifications et critères établis; (ii) participation à un test écrit (option à la discrétion du Ministère), (iii) participation à une interview (seuls les candidats retenus à l'issue du test écrit seront contactés pour l'interview).

**Considérations particulières:**
• Fonctionnaires: Pour les candidats fonctionnaires, une lettre de mise en disponibilité ou de libération par son administration de tutelle devra être présentée avant l'entrée en fonction.
• Candidatures féminines: Les candidatures féminines sont vivement encouragées.
• Lieu d'affectation: L'Unité de Gestion du Projet est basée à Brazzaville, lieu de recrutement et de prise de fonction du personnel du projet.

### DUREE DU CONTRAT – LIEUX D'AFFECTION

Sur la base du Règlement d'ordre intérieur harmonisé, le contrat est d'une durée d'un (1) an renouvelable sur la base d'une évaluation satisfaisante des performances. Le renouvellement du contrat sera toutefois limité à la durée effective du projet et le contrat initial sera soumis à une période probatoire de 6 mois. Il(elle) sera basé(e) à Dolisie avec des déplacements dans la zone du projet.

### 1. RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Tâches et responsabilités.

Sous la responsabilité du Coordonnateur du Projet, le/la RAF sera responsable exclusivement des domaines de la gestion et de la comptabilité générale, budgétaire, analytique et matérielle du Projet ainsi que de la gestion administrative du personnel. Il/elle aura pour rôle la mise en œuvre, la supervision et le contrôle des actions du Projet au plan administratif, financier et comptable. A ce titre et sans être exhaustive, il/elle met en œuvre dans les règles de l'art, les mesures administratives, financières et comptables dans le but de:

- Diriger et contrôler l'équipe administrative et financière;
- Appuyer les autres membres de l'UGP ainsi que les autres partenaires du Projet dans les domaines de l'administration et de la gestion du projet;
- Assurer la gestion financière du processus de passation des marchés;
- Maîtriser l'ensemble des opérations pour en assurer la traçabilité à tout moment;
- Proposer le recrutement, diriger et contrôler le personnel d'appui;
- Contrôler la comptabilité et sa cohérence avec les mouvements de fonds (financements, banques et caisse);
- Contrôler le suivi budgétaire et les situations périodiques;
- Autoriser les dépenses;
- Participer à l'élaboration des budgets et projets de travail;
- Conseiller, dans son domaine de compétence, la Coordination dans la préparation de contrats ou d'accords;
- Conseiller, dans son domaine de compétence, la Coordination dans la préparation de contrats ou d'accords;
- Elaborer annuellement le bilan et l'inventaire du Projet;
- Organiser et maintenir les éléments de gestion du personnel;
- Préparer tous les aspects comptables ou financiers des rapports produits par le Projet;
- Préparer l'acquisition de biens et de services;
- Assurer le contrôle et le suivi des procédures budgétaires au niveau de l'UCP et des opérateurs ou partenaires.

### PROFIL DU POSTE – RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER.

- Être de nationalité congolaise et âgé de 55 ans au plus à la date de lancement de l'appel à candidature;
- Être titulaire d'un diplôme supérieur au moins BAC + 5 en gestion financière et comptable ou en expertise comptable ou tout autre diplôme équivalent;
- Au moins 10 années d'expérience dont 3 au moins à un poste de responsabilité au niveau RAF, DAF, CAF;
- Avoir la capacité de diriger une unité comptable;
- Être capable de: (i) organiser et planifier; (ii) coordonner/superviser/contrôler; (iii) communiquer et travailler en équipe;
- Avoir une bonne connaissance des règles de la comptabilité nationale;
- Être de bonne moralité et en bonne condition physique;
- Être capable de travailler sous pression;
- Avoir une bonne connaissance des procédures de gestion fiduciaire du FIDA ou de tout autre bailleur notamment celles relatives à la mobilisation des ressources, à la contractualisation, à la gestion financière et comptable, aux audits etc.;
- Avoir une bonne connaissance de la gestion des procédures contractuelles et de la législation en vigueur;
- Avoir une bonne connaissance des finances publiques notamment des procédures de mobilisation des fonds de contrepartie;
- Une bonne expression orale et écrite en français. La maîtrise de l'anglais serait un atout;
- Une connaissance de l'outil informatique et des logiciels usuels : Word/Excel/PowerPoint/Ms Project/Access;
- Une connaissance des logiciels de gestion financière et comptable des projets/projets de développement serait un atout déterminant (TOMPRO, SUCCESS, SARII, LGP, etc.).

Fait à Brazzaville le,

Le Directeur de Cabinet, p.i

**Jean IKOLAKOUMOU**

VIENT DE PARAITRE

# ''Diriger en Afrique'' de Roger Kwama: réflexion sur les leaders en Afrique

**L'hôtel Saint-François de Paule de l'ACERAC à Brazzaville, a abrité, vendredi 6 novembre 2026 la conférence de présentation du livre ''Diriger en Afrique'': Leadership-Gouvernance-Transformation, du Dr Roger Kwama. Etaient présents: des dirigeants, des hommes d'église, entrepreneurs, cadres, enseignants, étudiants, critiques littéraires, décideurs publics et privés, ainsi que des élèves de la Terminale série A de l'Institut inspecteur Jean Biyoudi du Plateau des 15 ans. Autres présents: l'éditeur Maurice Loubouakou, les journalistes Joachim Mbanza et Ghislain Aristide Ngouma qui ont témoigné sur les différentes qualités de l'auteur.**




*Dr Roger Kwama dédicaçant son ouvrage*

Paru à la fois aux éditions LMI à Brazzaville au Congo et chez Upway Books au Canada, en juillet 2026, ''Diriger en Afrique'' est un essai qui associe expérience professionnelle, analyse et réflexion. Il implique la compréhension des réalités multiformes: économiques; institutionnelles; culturelles et humaines dans lesquelles évoluent les organisations. A partir de son parcours, l'auteur examine les tensions entre les règles et les pratiques, les exigences de performance et les responsabilités sociales, les ambitions de transformation et les résistances au changement.
Préfacé par le Pr André Patient Bokiba, et le Pr Roger Armand Makany, en postface, l'ouvrage aborde également la construction du dirigeant, l'apprentissage par l'expérience, les décisions difficiles et les dilemmes éthiques. Il montre combien la confiance, la cohérence et la qualité des relations influencent la solidarité d'une organisation. Il explore aussi la dimension personnelle de la responsabilité dont le doute, le pessimisme, la solitude, la résilience et les valeurs qui permettent de tenir dans l'épreuve. L'exercice du pouvoir transforme les organisations, mais aussi celles et ceux qui en assument la charge.
Pour Pierre Ntsémou, écrivain et critique littéraire, «ce livre est un véritable vade-mecum de l'art du management. Et la notion de leadership est plus qu'une simple passion d'être un guide pour tous les autres employés ou personnels de l'entreprise».
En somme, ''Diriger en Afrique'' invite à réfléchir à l'héritage du dirigeant à savoir: les personnes qu'il a accompagnées, la pratique qu'il a installée et les capacités qu'il a transmises. La réussite se mesure aussi aux résultats obtenus et à ce qui demeure après son passage.
L'ouvrage aborde les principaux thèmes suivants: le leadership dans les réalités africaines, particulièrement congolaises; les gouvernances et les arbitrages dans l'incertitude; l'éthique et la responsabilité dans l'exercice du pouvoir; la transformation des organisations et la conduite du changement et la confiance, la résilience et la transmission.
L'auteur articule expérience vécue et réflexion sur le management. Fruit d'un parcours professionnel dans le secteur de l'énergie, des télécommunications et de la logistique, ainsi que dans une longue expérience de l'enseignement, l'ouvrage ''Diriger en Afrique'' interroge sur les responsabilités de celles et ceux qui dirigent des organisations en Afrique: comment concilier performance économique; exigences éthiques et attentes sociales. Et comment exercer le pouvoir, tout en poursuivant la confiance et la dignité des personnes?
A la question de savoir si l'ouvrage n'aurait pas une connotation politique, Roger Kwama a répondu: *«On a tendance à penser que la politique, c'est la politique politicienne. Non ! Il y a la politique de l'environnement. Donc toutes les politiques sont aussi des politiques. Il n'y a pas que la politique politicienne ou celle faite par des politiciens qui est une politique. Donc, je pense que ç'a fait partie des politiques ou de la politique, mais pas celle que nous les Congolais, nous aimons, que nous attendons. C'est la politique qui, moi, ne m'intéresse pas beaucoup. Une politique d'entreprise, de gestion, sociale, économique, de l'environnement, de l'éducation. Tout ça, ce sont des politiques. Et on peut en parler sans forcément aller toucher cette politique qui est faite par des personnes qui ont plutôt cette vocation à faire celle-là. Moi, je n'ai pas vocation, je n'ai pas les qualités ni les compétences à faire celle-là»*.
Dirigeant d'entreprise congolais, Roger Kwama enseigne depuis 2002 à l'Ecole supérieure de gestion et d'administration (ESGAE). Docteur en sciences de gestion depuis 2019, il est titulaire d'un MBA obtenu à l'Université de Liverpool en 2012 et d'une maîtrise en sciences économiques de l'Université Marien Ngouabi en 1992. Directeur général d'ENCO S.A. Energie du Congo depuis 2017, après avoir présidé son conseil d'administration de 2012 à 2017. Il a exercé des responsabilités de direction au sein de plusieurs entreprises: Hellos Towers Congo et des sociétés du secteur des télécommunications. Il a également assumé des fonctions chez MTN Congo et DHL International. Ce livre est vendu au prix de 10.000 Francs.

**Alain-Patrick MASSAMBA**

AMBASSADE D'ITALIE AU CONGO

# Faire de l'italien un véhicule des compétences

***«Langue géniale: imaginer, concevoir, créer avec l'italien»*! Tel est le thème qui a été choisi pour célébrer la 26ème Semaine de la langue italienne dans le monde (SLIM), qui s'est déroulée cette année du 19 au 25 octobre. Au Congo, ce rendez-vous a permis à Enrico Nunziata, ambassadeur d'Italie, de prononcer un discours lors d'une cérémonie organisée le 24 octobre, qui a rappelé aux participants et italophones du Congo le bien-fondé de cette langue devenue plus qu'un outil diplomatique. C'est une journée instituée en 2001 par le ministère italien des Affaires étrangères et de la coopération internationale.**



*L'ambassadeur Enrico Nunziata*

Vecteur des sentiments, des aspirations et des valeurs culturelles que possède l'Italie, la Semaine de la langue italienne dans le monde permet selon l'ambassadeur Nunziata, de partager une passion, *«celle d'une langue qui appartient à l'histoire et à l'identité de l'Italie, mais qui, à travers chacun, devient aussi une partie de la vie culturelle du Congo»*.
Favorisant l'insertion chaque année des jeunes ou étudiants congolais détenteurs de bourses pour aller poursuivre leurs études dans le pays de Dante Alighieri, l'italien bâtit ainsi un pont entre le Congo et l'Italie.
La langue de Dante qui est aussi celle de Léonard de Vinci, de Michel-Ange et de Galilée, de Giuseppe Verdi et de Giacomo Puccini est au centre d'une tradition littéraire, artistique et scientifique qui a contribué profondément à l'histoire européenne et mondiale. C'est ainsi que le diplomate italien la définit comme *«une langue contemporaine, capable d'accompagner les transformations de la société, d'exprimer des idées nouvelles et de contribuer à la construction de l'avenir»*. C'est la langue *«de ceux qui conçoivent, inventent, cherchent, construisent, composent, cuisinent, dessinent et réalisent. C'est la langue des entreprises innovantes, des universités, des laboratoires scientifiques, des arts et des industries créatives»*.
L'ambassadeur d'Italie au Congo a par ailleurs défini le but essentiel de la promotion de la langue italienne dans le monde, en expliquant que sa diffusion constitue une priorité de la politique étrangère de son pays. Pour l'Italie en effet, *«promouvoir sa propre langue signifie favoriser la connaissance de sa culture, mais aussi créer des occasions de dialogue, de collaboration et de croissance partagée»*. Car, connaître une langue étrangère, c'est acquérir bien plus qu'un ensemble de règles grammaticales et de vocabulaire. C'est entrer en contact avec une sensibilité différente, découvrir d'autres façons de penser et élargir son horizon personnel et professionnel.
C'est en cela que l'Italie ouvre les portes d'un patrimoine culturel extraordinaire et de secteurs dans lesquels le pays a développé des compétences reconnues à l'échelle internationale, dans les domaines de la mode au design, de l'architecture à la mécanique, de la recherche scientifique à la gastronomie, de la conservation du patrimoine culturel à la production audiovisuelle.

**Aristide Ghislain NGOUMA**

PUBLICATION

# ''Affaires étrangères: Prendre l'option de la pluridisciplinarité'', de Guy Patrick Ntsiba

**Paru aux éditions LMI de Pointe-Noire en juin 2026, l'ouvrage a été présenté et dédicacé le 5 novembre 2026 au ministère des Affaires étrangères à Brazzaville, devant un public cosmopolite, mais composé en grande partie de diplomates. Comptant 101 pages et constitué de deux parties, ''Affaires étrangères: Prendre l'option de la pluridisciplinarité'', peut-on lire dans la quatrième de couverture, est un vibrant plaidoyer pour la pluridisciplinarité et l'hybridation des compétences. Climatologue, hydro diplomatie, finance verte, cyber-sécurité, intelligence artificielle, intelligence économique…, le diplomate moderne doit muter. Il doit quitter les apparats du protocole pour devenir un expert de dossiers, capable de négocier d'égal à égal avec les puissances mondiales.**



*Guy Patrick Ntsiba*




*La couverture du livre*

Cet ouvrage vient à point nommé, et sa critique a été faite par Ninelle Josiane Balenda, chargée de cours à l'Université Marien Ngouabi. *«Il nourrit de données inédites, et refuse la critique vaine pour ouvrir des perspectives concrètes. Une lecture indispensable pour les décideurs, les étudiants en diplomatie congolaise d'influence, acteur de sa propre souveraineté, cet ouvrage peut être une balise pour les diplomates au Sud du Sahara»*.
Ce livre est né d'une conviction doublée d'un constat forgé au cœur de la pratique administrative et de l'exercice diplomatique sur le terrain. *«Il ne s'agit pas d'une simple réflexion théorique, mais d'un plaidoyer rigoureux pour la modernisation de l'appareil de politique étrangère congolaise. Il met en lumière une fracture persistante: celle qui sépare parfois ''une communication de prestige'', attachée aux fastes de la représentation, d'une ''communication de service'' et d'action, résolument tournée vers l'efficacité technique et l'impact réel sur le développement des nations»*, souligne l'auteur.
Pour que l'Afrique, et en général les nations engagées dans la coopération Sud-Sud, et plus particulièrement la République du Congo tirent leur épingle du jeu mondial, poursuit-il, *«la formation de leurs élites diplomatiques doit être repensée. Le diplomate moderne doit être un traducteur polyglotte des réalités de son temps; à la fois juriste, économiste, stratège des technologies et expert des transitions climatiques. C'est à ce prix, et à ce prix seulement que nos chancelleries cesseront d'être de simples observatrices des traités pour en devenir des architectes»*.
A travers les pages de ce projet, Guy Patrick Ntsiba invite les praticiens, les chercheurs, les étudiants des écoles nationales d'administration et l'ensemble des décideurs, à explorer les contours d'une diplomatie nouvelle. Une diplomatie où l'esthétique administrative s'allie à la rigueur scientifique pour bâtir une influence durable pragmatique et souveraine.
Ce livre n'est pas une théorie écrite, mais bien une démarche à adopter pour faire entendre sa voix dans le concert des nations. Il incite à une réflexion stratégique et une critique institutionnelle constructive de la diplomatie en République du Congo.
Au terme de cette réflexion, l'auteur relève qu'une certitude s'impose à nous. *«C'est que notre diplomatie ne peut plus se contenter des paradigmes classiques de la représentation et de la négociation politique pure. Le système international est marqué par une hyper complexité où le hard power des Etats se dilue face aux enjeux d'un autre genre. Dès lors, l'option de la pluridisciplinarité n'est plus un luxe académique, mais un impératif de souveraineté»*.
Pour une diplomatie pluridisciplinaire, l'auteur propose une feuille de route de dix recommandations, entre autres : réformer les concours d'accès au ministère, en y intégrant des épreuves techniques et en diversifiant les profils recrutés ; instituer le ''profil en T'' comme référentiel de carrière: socle commun pluridisciplinaire et spécialisation sectorielle obligatoire pour chaque agent…
Guy Patrick Ntsiba est conseiller des affaires étrangères, actuellement conseiller d'ambassade en poste, et un produit de l'élite administrative de la République du Congo. Il est doté d'un parcours académique et professionnel résolument pluridisciplinaire, à l'image du plaidoyer qu'il défend dans cet ouvrage vendu à 5000 F CFA.

**Alain-P. MASSAMBA**

**Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner**

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

# PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTREPRENARIAT

## Avis d'appel à candidatures

| | |
|---|---|
| Projet | Projet Agriculture, Jeunes et Entreprenariat – PAJE |
| Financement | Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) |
| Référence | PAJE/2026/AMI/005 |
| Titre du Poste | - Assistant (e) administratif (ve) et comptable de l'UGP PAJE |
| Localisation | République du Congo, Brazzaville. |
| Date de publication | 04/11/2026 |
| Date limite : | 23/11/2026 |

### INTRODUCTION

La République du Congo a obtenu du Fonds international de développement agricole (FIDA) un financement destiné à couvrir le coût de Projet Agriculture, Jeunes et Entreprenariat (PAJE) et envisage d'en faire partiellement usage pour le financement des coûts relatifs au recrutement du personnel de l'Unité de Gestion du Projet. Le présent appel à candidatures concerne le poste de l'Assistant(e)administratif (ve) et comptable de l'UGP PAJE.

### PRESENTATION DU PROJET

L'objectif du PAJE est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales et péri-urbaines pauvres dans les zones du projet. L'objectif de développement est de « Promouvoir l'inclusion socio-professionnelle des jeunes et des groupes vulnérables dans des activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans des chaînes de valeur agro-alimentaires ».

Les résultats attendus du Projet sont entre autres :

- Le renforcement et l'opérationnalisation de 957 MPMEs du secteur agroalimentaire, obtenant l'accès aux services financiers ;
- L'accès aux marchés des petits producteurs est amélioré par la création et l'extension des partenariats commerciaux inclusifs et durables, avec l'insertion de 11.500 producteurs ;
- L'amélioration de la qualité des aliments commercialisés, à travers la réhabilitation des infrastructures de marché réduit les pertes ;
- La création d'un dialogue au niveau local sur les systèmes alimentaires durables et inclusifs ;
- La création d'un environnement politique et réglementaire soutenant les investissements dans le secteur agroalimentaire et l'accès aux services financiers des acteurs des filières agricoles cibles ;
- La création d'un dialogue public-privé incluant une représentation gouvernementale multisectorielle ainsi que des organisations du secteur privé, s'exprimant au nom des différentes parties prenantes et des jeunes, qui se concentrent sur la stimulation et le soutien de la croissance de l'agro-industrie ;

Le Projet intervient dans les départements du Sud, appelés « grenier du Congo », où se trouve une forte concentration de populations rurales et de jeunes et, qui disposent de potentialités agricoles ainsi que de bonnes conditions agroécologiques (environ 67% de la production totale de manioc et une grande production de fruits et de légumes). De manière plus spécifique, le projet intervient dans les départements du Pool, de la Bouenza, du Niari, du Kouilou, de la Lékoumou et des Plateaux. Le projet interviendra aussi dans une partie du département de la Cuvette et de la Cuvette Ouest, pour mieux capitaliser les acquis du PD-PAC, ciblant essentiellement la filière halieutique. Entré en vigueur le 20 octobre 2022, la date actuelle d'achèvement du projet est le 31 décembre 2028.

### DOSSIER DE CANDIDATURES – MODALITES DE RECEPTION- CRITERES DE SELECTION

**a) Dossier de candidatures**

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

• Un curriculum vitae récent détaillé, signé et daté (4 pages maximum en format PDF), et y indiquer trois personnes de références que la commission de recrutement pourrait contacter ;
• Une lettre de motivation (1 page maximum en format PDF) précisant (a) les formations et qualifications pertinentes pour le poste sollicité, (b) l'expérience pertinente, (c) la valeur ajoutée à apporter par le candidat face aux défis de la mise en œuvre du PAJE et (d) le délai de disponibilité du candidat ;
• Les copies certifiées conformes des diplômes, les attestations de travail et autres certificats (à joindre au dossier de candidature) ;
• Un extrait du casier Judiciaire datant de moins de 3 mois ;
• Un certificat de nationalité.

**b) Réception et date limite**

Les dossiers de candidatures doivent être déposés à l'adresse : Rue de Libération de Paris, enceinte de la Radio Rurale Congolaise, Quartier Blanche Gomez, Brazzaville, République du Congo, ou transmis par courrier électronique (un seul envoi incluant l'ensemble des documents requis) à l'adresse suivante : recrutement2026@maep-paje.cg avec copie obligatoire à : recrutement-personnelpaje@maep-paje.cg
; avec en objet la mention suivante :

- « PAJE-AI-Nom du candidat » pour le poste de l'Assistant (e) administratif(ve) et comptable de l'UGP PAJE.

Les candidatures doivent être reçues au plus tard le 23/11/2026 à 16h00, heure locale. La date et l'heure de réception du courriel faisant foi.

**c) Critères de sélection**

Les candidats seront recrutés sur la base de leurs qualifications académiques, de leurs expériences professionnelles pertinentes et de leurs capacités à réaliser la mission. Les étapes du recrutement sont les suivantes : (i) présélection des candidats sur la base des qualifications et critères établis ; (ii) participation à un test écrit (option à la discrétion du Ministère), (iii) participation à une interview (seuls les candidats retenus à l'issue du test écrit seront contactés pour l'interview).

Considérations particulières :

• **Fonctionnaires:** Pour les candidats fonctionnaires, une lettre de mise en disponibilité ou de libération par son administration de tutelle devra être présentée avant l'entrée en fonction.
• **Candidatures féminines:** Les candidatures féminines sont vivement encouragées.
• **Lieu d'affectation**: Dolisie, Département du Niari, au siège de l'Antenne technique du Projet.

### DUREE DU CONTRAT – LIEUX D'AFFECTION

Sur la base du Règlement d'ordre intérieur harmonisé, le contrat est d'une durée d'un (1) an renouvelable sur la base d'une évaluation satisfaisante des performances. Le renouvellement du contrat sera toutefois limité à la durée effective du projet et le contrat initial sera soumis à une période probatoire de 6 mois. Il(elle) sera basé(e) à Dolisie avec des déplacements dans la zone du projet.

### 1. ASSISTANT (E) ADMINISTRATIF (E) ET COMPTABLE

**Tâches et responsabilités.**

L'Assistant/e Administratif/ve et Comptable est placé(e) sous la supervision générale du Coordonnateur du PAJE et l'autorité directe du Chef d'Antenne de Dolisie à qui il /elle rend compte de ses activités et sous la supervision technique et le contrôle du Responsable Administratif et Financier du PAJE. Il/elle participera à la gestion des documents administratifs et de la caisse de l'Antenne. Il/elle inscrit son action dans le respect des principes comptables en vigueur au Congo, et des dispositions des règles du Manuel de procédures administratives, financières et comptables du PAJE. Il/elle est tenu (e) à l'observation de la confidentialité des informations, selon les procédures et règles internes en vigueur. Sans être exhaustives, Ses missions sont les suivantes :

- Assurer le secrétariat courant : traitement des correspondances administratives, télécopies, messages et courriers électroniques, notes de service, rapports, procès-verbaux, comptes rendus et autres documents de l'antenne, classement, scannage et reprographie des documents, archivage, prise de notes, etc.
- Réceptionner, classer et ventiler le courrier ;
- Fournir ponctuellement des appuis administratifs aux différents collaborateurs : alerter sur les échéances des événements de l'antenne, etc. ;
- Assister à la gestion courante des activités de l'Antenne : gestion des plannings, organisation des déplacements et missions, communication, préparation des réunions et conférences téléphoniques (convocations, préparation des dossiers, réservation de salles, etc.), organisation des rendez-vous;
- Veiller à la conformité de tous les documents (administratifs, comptables ou financières, …etc.) réceptionnés au sein de l'antenne;
- Suivre la diffusion des notes de service, circulaires, directives administratives et tout autre document à diffuser ;
- Assurer l'arrêté de la caisse au quotidien, la gestion des bons de carburant et des fournitures de bureau;
- Ouvrir et tenir à jour le répertoire des fournisseurs, entreprises et partenaires, les bordereaux des prix unitaires les plus usuels (à partir de consultations des fournisseurs) ;
- Organiser la logistique des missions de terrain (plannings des déplacements…), ateliers et séminaires y compris les réunions internes au sein de l'antenne ;
- Préparer les liasses de pièces justificatives accompagnant les factures des fournisseurs et des prestataires et des autres dépenses;
- Réceptionner, enregistrer et transmettre les factures-fournisseurs;
- Tenir le registre de caisse;
- Tenir la petite caisse;
- Émettre les bons de caisse de menues dépenses dans le respect du plafond de caisse, de la dépense maximale à effectuer par caisse;
- Centraliser les demandes d'approvisionnement, préparer les bons de commande et assurer le suivi des commandes au niveau de l'antenne ;
- Élaborer les fiches d'imputation pour toutes les opérations de l'antenne en se basant sur les pièces justificatives et en garantissant les exigences de consistance et d'exhaustivité ; fiabilité et de pertinence ; sincérité et de régularité.
- Saisir les écritures dans le logiciel de gestion et tenir à jour les journaux : achats, banques, caisses, opérations diverses, etc.

### PROFIL DU POSTE – ASSISTANT (E)) ADMINISTRATIF (E) ET COMPTABLE

- Être de nationalité congolaise ;
- Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau BTS (BAC +2) au moins en gestion comptable, administrative et financière, administration des affaires, sciences économiques ou tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir un minimum de 3 années d'expérience professionnelle en matière de gestion administrative, financière et comptable sur les actions de développement rural ou avoir exercé pendant 2 ans consécutifs en qualité de Comptable, Assistant Comptable ou Assistante administrative et financière au sein d'un projet de taille comparable au PAJE ;
- Être capable d'organiser et planifier, de communiquer et apte à travailler en équipe et dans un milieu multiculturel ;
- Avoir une bonne connaissance des règles de la comptabilité nationale et de gestion administrative ;
- Être de bonne moralité et en bonne condition physique et être capable de se mouvoir sans difficulté et aussi de travailler sous pression ;
- Avoir une bonne connaissance des procédures de bailleurs notamment sur la mobilisation des ressources, la passation des marchés/contractualisation, la gestion administrative, financière et comptable et l'audit des comptes ;
- Avoir une bonne expression orale et écrite en français. La maîtrise de l'anglais est un atout ;
- Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique et des logiciels usuels : Word/Excel/PowerPoint, navigation internet, etc ;
- Avoir une connaissance des procédures du FIDA serait un atout ;
- Avoir une bonne connaissance des logiciels de gestion financière et comptable des projets/projets de développement (TOMPRO) serait un atout.

*Fait à Brazzaville le,*

**Le Directeur de Cabinet**

**Serge Rock MOUKOKO**

**COMMISSION GENERALE DE PASSATION DES MARCHES N°2**

*Décision N°024/GR/2025 du 24 janvier 2025*

# *Sélection internationale ouverte n°175/BEAC/DGE-DSI/SIO/Ser/2026 pour le recrutement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMOA) spécialisée pour le diagnostic de maturité, l'élaboration de la stratégie interne d'adoption de l'intelligence artificielle et l'identification des processus et cas d'usage prioritaires à la BEAC*

Afin d'encadrer et structurer l'adoption de l'intelligence artificielle et d'en tirer des gains mesurables tout en maîtrisant les risques associés, la Banque des États de l'Afrique Centrale envisage, sur ressources propres, **le recrutement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMOA) spécialisée pour le diagnostic de maturité, l'élaboration de la stratégie interne d'adoption de l'intelligence artificielle et l'identification des processus et cas d'usage prioritaires.** A cet effet, elle invite par le présent avis de sélection, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à soumettre une proposition.

Le processus se déroulera conformément au Règlement n°05/24/CEMAC/UMAC/CM portant adoption du Code des marchés de la BEAC, notamment la **sélection sur la base de la qualité technique et le coût.**

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'appel d'offres rédigé en français peut être consulté gratuitement et retiré dans toutes les Directions Nationales de la BEAC et aux Services Centraux à l'adresse indiquée ci-dessous :

**BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUX**
Direction Générale de l'Exploitation – DGAM, 14ème étage, porte 1412
- 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun
- (+237) 222 23 40 30 ; (+237) 222 23 40 60 postes 5431, 5402 ou 5403
- (+237) 222 23 33 29
- @ : cgam.scx@beac.int / dgam.scx@beac.int

La participation à la présente mise en concurrence est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de **cent mille (100 000) francs CFA**. Le paiement devra être effectué exclusivement par virement bancaire en faveur des Services Centraux de la BEAC.

**Virement zone CEMAC :**
RIB Services Centraux : 91001 00090 20000009901 07
Objet : frais de soumission sélection n°{à renseigner par le soumissionnaire}

**Transfert international (hors zone CEMAC) :**
Correspondant : Banque de France
SWIFT Code : BDFEFRPPXXX
Numéro de compte : FR76 3000 1000 6400 0000 5104 277
Destinataire : BEACCMCX090
Objet : frais de soumission appel d'offres n°{à renseigner par le soumissionnaire}

Les soumissions, conformes au règlement particulier de la sélection, devront être déposées, sous pli fermé, à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le mercredi 16 décembre 2026 à 12 heures 00 minute.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUX
BUREAU D'ORDRE 15ème étage, porte 15.01
 : 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun

Les propositions reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les soumissions seront ouvertes en **une phase**, le **mercredi 16 décembre 2026 à 13 heures 00** minute aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé, en présence des représentants des soumissionnaires **dûment mandatés** (document écrit et signé), qui souhaiteraient assister à la séance d'ouverture.

Yaoundé, le

**Le Responsable,**

## ELIMINATOIRES CAN 2027

# L'heure de vérité pour les Diables-Rouges à Moroni

C'est ce vendredi 13 novembre 2026 à Moroni, que les Diables-Rouges du Congo jouent contre Les Comores une carte majeure de leur survie dans la course pour la qualification. En fixant un cap précis de quatre points sur six possibles en conférence de presse vendredi 6 novembre, Claude Le Roy a tracé une feuille de route réaliste mais exigeante avant le retour attendu le mardi 17 novembre à Brazzaville.

C'est un vendredi de tous les dangers et de tous les espoirs pour le football congolais. Les Diables-Rouges foulent la pelouse du stade de Moroni avec une obligation de résultat. Face à une sélection des Comores en pleine progression (deux phases finales de CAN d'affilée), le Onze national joue une grande partie de son avenir dans la course vers la qualification pour la CAN 2027.

En conférence de presse le vendredi 6 novembre dernier au siège de la Fédération, le sélectionneur national n'a pas caché la complexité de la tâche, mais il a tenu à baliser le chemin avec un pragmatisme. Son plan est clair: décrocher un minimum de 4 points sur 6 possibles au cours de cette double



*Claude Le Roy en conférence de presse*

confrontation. Ce ciblage comptable traduit une approche réaliste de la situation actuelle des Diables-Rouges (un seul point après les deux premières journées). Conscient des forces en présence, le technicien français sait qu'un résultat positif ramené de l'archipel cet après-midi permettra d'aborder la manche retour à Brazzaville avec une ascension psychologique déterminante. Prendre une option à Moroni est la clé de voûte de cette stratégie.

Pour ce faire, le staff technique a misé sur le resserrement des rangs. Malgré des défections et l'intégration de sang nouveau, *«l'état d'esprit affiché avant le départ laisse transparaître une concentration maximale»,* affirme-t-on. Les joueurs savent qu'ils n'ont plus le droit à l'erreur s'ils veulent reconquérir le public.

Si les esprits sont focalisés sur le choc de cet après-midi, le match retour, le 17 novembre au Stade Massamba-Débat, est déjà dans toutes les têtes. Mais avant de penser aux retrouvailles, éventuellement, avec le public de Brazzaville, il y a une bataille à livrer. Aux Diables-Rouges d'écrire l'histoire.

**Franck SOUAPIBOU**

## HANDBALL

# Montée de la pression à l'approche du tournoi national

La Dynamique *«Le réveil du handball congolais»* a poursuivi ses rencontres qualificatives en vue de la troisième édition du Tournoi national de cohésion et de fraternité, prévue en décembre prochain. À Brazzaville, la troisième journée, disputée dimanche 8 novembre 2026 au Square de Gaulle de Bacongo, a été marquée par six confrontations, avec notamment les larges victoires de la DGSP et de l'US Renaissance, ainsi que le succès de BMC face à l'ASB.

Chez les seniors, le spectacle a été marqué par plusieurs écarts importants. La DGSP dames a signé la plus large victoire de cette journée en dominant DGS2 sur le score sans appel de 54 buts à 13. Dans la même version, l'US Renaissance s'est également imposée face à Lionsport (38-20). Tandis que chez les hommes, BMC a pris le dessus sur l'ASB (33-23). De son côté, Patronage a battu AVR (31-23). Les autres rencontres ont vu ASOC dominer PetroSport (28-20) et Interclub s'imposer devant Académie (33-16).

Malgré la défaite de Lionsport face à l'US Renaissance, Louange Sita estime que son équipe aurait pu mieux faire. Elle pointe notamment l'insuffisance des séances



*Une attaquante tente de tromper la gardienne de but adverse*

d'entraînement, actuellement limitées à deux par semaine. *«Je pense que deux jours, c'est peu. Il faudrait s'entraîner cinq ou six jours par semaine pour être davantage en forme»*, a-t-elle expliqué. La joueuse reconnaît également des pertes de balle répétées et un manque d'organisation dans le jeu. Elle entend tirer les leçons de cette défaite pour mieux préparer les prochaines rencontres.

Dans le camp de BMC, Darnel Mboutsou s'est réjoui du succès obtenu face à l'ASB. Il reconnaît toutefois un début de rencontre difficile, avant le réveil de son équipe. *«Nous nous sommes fait surprendre au départ. Ensuite, le coach a donné des consignes, nous avons réajusté nos erreurs et réussi à prendre le dessus »,* a-t-il indiqué, assurant que son équipe n'avait jamais douté de ses capacités.

Du côté de l'ASB, Brice a, pour sa part, félicité ses coéquipiers malgré la défaite. Il a notamment évoqué des insuffisances dans l'arbitrage, estimant que certaines décisions n'avaient pas favorisé son équipe. Il a néanmoins salué le travail des entraîneurs et les efforts fournis par ses coéquipiers.

À travers ces différentes confrontations, les formations engagées poursuivent leur parcours qualificatif avec l'ambition de décrocher une place au prochain tournoi national.

**Darchevie KETTE BONAZEBI**

# ANNONCE LEGALE

Maître **André POBA,** Notaire à Pointe-Noire soussigné, en son Etude sise, 377, avenue Jacques OPANGAULT, Hôtel Suite-Sweat, 1er étage, en face de l'immeuble Jean Pierre THYSTERE TCHICAYA, Téléphone : (242) 06 632 40 06/ E-mail : andrenaveck9@gmail.com,

A, suivant acte authentique reçu le dix-sept août deux mil vingt-six, procédé à la création de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Dénomination: **SOCIETE DE CONSTRUCTION ET IMMOBILIERE ;**

Objet: Construction, bâtiment et travaux publics, Génie Civil, Importation des matériaux de construction ;

Capital : DIX MILLIONS FRANCS CFA (10.000.000);

Siège: Pointe-Noire, Aéroport, vers la Belle époque, REPUBLIQUE DU CONGO ;

Gérance: La société est administrée par **Monsieur TAN SHENFU**, demeurant à Pointe-Noire, quartier Centre-Ville. De nationalité chinoise.

**R.C.C.M CG-PNR-01-2026-B13-00177.**

**Pour avis,**
**Le Notaire.**

**Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE Notaire à Pointe-Noire**
**1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO**
**vers le Rond point Mess Mixte de Garnison**
**Immeuble MORIJA 1er étage, Centre ville**
**B.P. 1431 Tél : 05 736 64 64105 539 37 46 République du Congo**

# INSERTION LEGALE

**« TRANSPORTATION & LOGISTIC CONSULTING CONGO »**
**En sigle « TLC CONGO SA »**
**Société Anonyme avec Administrateur Général capital social de Francs CFA : Dix Millions (10 000 000)**
**Siège social : Immeuble Elisabeth, 1er étage, quartier Ndjinji 3 Place Rond Point du Port, Boîte postale 1785**
**Pointe-Noire**
**République du Congo**
**RCCM : CG-PNR-01-2007-B14-00004**

Approbation des comptes - Affectation du résultat - Quitus à l'Administrateur Général et aux Commissaires aux comptes - Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes Report de recapitalisation - Pouvoirs pour les formalités

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société **«TRANSPORTATION & LOGISTIC CONSULTING CONGO»** en sigle **«TLC CONGO SA »** en date à Pointe-Noire du 24 juin 2026, déposé au rang des minutes de la Notaire soussignée, **le 26 octobre 2026,** enregistré à Pointe-Noire sous folio 202/25 **no 9703,** les actionnaires de ladite société ont pris les résolutions suivantes:

- Approbation des comptes ;
- Affectation du résultat ,
- Quitus à l'Administrateur Général et aux Commissaires aux comptes ;
- Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes •
- Report de recapitalisation ; Pouvoirs pour formalités.

Mention modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) a été effectuée par dépôt dudit Procès-verbal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, conformément à la législation en vigueur sous le numéro **CG-PNR-01-2026-D-01443**

*Fait à Pointe-Noire, le 4 novembre 2026*

**Pour mention et avis**
**Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE**